
TRAITE RELATIF A LA FUSION-ABSORPTION
DE AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET PATRIMOINE PAR BOTTERO PATRIMOINE

ENTRE

BOTTERO PATRIMOINE
(Société Absorbante)

ET

AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET PATRIMOINE
(Société Absorbée)

Le 19 novembre 2021

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société **BOTTERO PATRIMOINE**, société par actions simplifiée au capital social de 330.494,19 euros, dont le siège social est situé au 67, avenue Majoral – 04100 Manosque, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Manosque sous le numéro 392 993 648, représentée par Monsieur Jean-Marie BOTTERO, son Président,

ci-après dénommée « **BOTTERO PATRIMOINE** » ou la « **Société Absorbante** »,

D'UNE PART,

ET :

- La société **AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET PATRIMOINE**, société par actions simplifiée au capital social de 5.000 euros, dont le siège social est situé au 59, rue de Verdun – 11000 Carcassonne, immatriculée au RCS de Carcassonne sous le numéro 811 671 932, représentée par Monsieur Jean-Marie BOTTERO, son Président,

ci-après dénommée « **AAAP** » ou la « **Société Absorbée** »,

D'AUTRE PART,

BOTTERO PATRIMOINE et AAAP sont ci-après désignées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime de l'article L 236-9 du Code de commerce, des sociétés BOTTERO PATRIMOINE et AAAP, par voie d'absorption de la seconde par la première (la « **Fusion** »), le présent traité de fusion réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées (le « **Traité** »).

SECTION I

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION - DATE D'EFFET DE LA FUSION - METHODES D'EVALUATION

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES PAR L'OPERATION ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1. Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

▪ La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société par actions simplifiée, ayant pour objet social :

« dans tous pays :

- *Le courtage en assurances, gestion administrative, formation, calcul de structures ;*
- *La gestion de patrimoine, conseils et placements ;*
- *La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance ;*
- *et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »*

Elle exerce directement son activité sociale, sous le nom commercial et enseigne : « AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET PATRIMOINE » ou « AAAP ».

La Société Absorbée a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Carcassonne le 1^{er} juin 2015, sous le numéro 811 671 932.

Son capital social s'élève à ce jour, à la somme de cinq mille euros (5.000 €). Il est divisé en cinq mille (5.000) actions ordinaires d'un euro (1 €) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société Absorbée ne détient aucune participation.

La Société Absorbée n'a pas émis de valeur mobilière donnant accès au capital social de la Société.

Elle clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Son siège et son établissement principal sont situés à Carcassonne (11000) – 59, rue de Verdun.

▪ La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société par actions simplifiée, ayant pour objet social :

« en France et dans tous pays :

- *Toutes opérations de courtage d'assurance, et de commercialisation de produits de placements, d'épargne*

et de retraite, par tous moyens, de formation et d'information d'associations ou de clubs d'investissements ou d'autres collectivités, par publicité, démarchage ou prescripteurs ;

- Le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers (CIF), l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, la distribution et la vente de produits bancaires et financiers ; la transaction sur immeubles et fonds de commerce ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Elle exerce directement son activité sociale, sous le signe et nom commercial : « BOTTERO PATRIMOINE ».

La Société Absorbante a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille le 29 septembre 1993 sous forme de société à responsabilité limitée, sous le numéro 392 993 648. Elle a été transformée en société par actions simplifiée le 31 juillet 2013. Elle a transféré son siège social à Manosque le 13 juillet 2021, date depuis laquelle elle dépend du Registre du commerce et des sociétés de Manosque.

Son capital social s'élève à la somme de trois cent trente mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (330.494,19 €). Il est divisé en vingt-et-un mille six cent soixante-dix-neuf (21.679) actions de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,2449 €) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société Absorbante détient les filiales suivantes :

- 51% du capital social de AAAP ;
- 16,29% du capital de la société Must Compliance, société par actions simplifiée au capital variable au capital minimum de 4.600 euros, dont le siège social est situé au 44/46, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 888 185 360 ;
- 6,25% du capital de la société InComon, société par actions simplifiée au capital variable au capital minimum de 100 euros et un capital maximum de 20.000 euros, dont le siège social est situé au 44/46, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 852 192 947.

La Société Absorbante n'a pas émis de valeur mobilière donnant accès au capital social de la Société.

Elle clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Son siège et son établissement principal sont situés à Manosque (04100) 67, avenue Majoral Arnaud.

1.2. Liens entre les deux sociétés

▪ Liens en capital

La composition du capital de la Société Absorbée ainsi que celle de la Société Absorbante figurent en **Annexes 1 et 2**.

Les sociétés sont sous le contrôle commun de Monsieur Jean-Marie Bottero, associé majoritaire de la Société Absorbante, cette dernière détenant elle-même 51% de la Société Absorbée. En revanche, la Société Absorbée ne détient pas de participation dans la Société Absorbante.

- Dirigeant commun

Il est précisé que Monsieur Jean-Marie Bottero, Président de la Société Absorbée, est également Président de la Société Absorbante.

- Conventions intra-groupe (à la date du projet de fusion)

Il n'existe aucune convention intra-groupe entre la Société Absorbante et la Société Absorbée à l'exception d'un compte-courant d'associés de Bottero Patrimoine au sein de AAAP pour un montant de 56.876,90 euros à la date du 31 octobre 2021.

1.3. Commissaire aux apports

Par décisions unanimes des associés en date du 29 octobre 2021, les associés de chacune des sociétés intéressées, ont décidé conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, d'écarter la désignation d'un Commissaire à la fusion et ont pris acte que si l'opération de fusion comporte des apports en nature ou des avantages particuliers, le Commissaire aux apports désigné aux termes des présentes devra établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

En conséquence, les associés ont désigné Monsieur Frédéric Meunier, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Versailles, demeurant 63, rue de Plaisance – 92250, La Garenne-Colombes, en qualité de Commissaire aux apports chargé, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10, III du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société AAAP, Société Absorbée, à la société BOTTERO PATRIMOINE, Société Absorbante, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

1.4. Consultation des instances représentatives du personnel

Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée ne dispose d'un comité social et économique devant préalablement à la signature du présent traité, être informé et consulté sur l'opération de Fusion conformément aux dispositions de l'article L.2312-8 du Code du travail.

ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUT DE LA FUSION

L'opération de Fusion de la société AAAP par la société BOTTERO PATRIMOINE s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de renforcement des synergies et de rationalisation des activités des deux entités.

En effet, cette opération de Fusion vise à simplifier l'organigramme du groupe BOTTERO PATRIMOINE, en rationalisant et en simplifiant les structures du groupe dont les deux sociétés font partie, à alléger des coûts et assurer une bonne gestion.

L'objectif de la Fusion est également de conforter l'activité et le positionnement de la nouvelle entité issue de l'opération de Fusion en permettant à l'activité de la Société Absorbée d'être directement gérée par la Société Absorbante, dont la notoriété est beaucoup plus grande dans le milieu de l'assurance-vie et de la gestion de patrimoine.

Enfin, ces deux sociétés ont une réelle communauté d'intérêts et une étroite relation financière, juridique et économique, profitant de services communs et ayant des dirigeants communs.

ARTICLE 3- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les termes et conditions de l'opération de Fusion ont été établis par les Parties, sur la base des comptes sociaux de la Société Absorbée et de la Société Absorbante arrêtés au 31 octobre 2021, dès lors que la clôture du dernier exercice social de chacune des deux sociétés est antérieur à plus de six mois de la signature du présent Traité.

Les comptes arrêtés au 31 octobre 2021 de la Société Absorbée et de la Société Absorbante figurent respectivement en **Annexe 3.1** et **3.2** des présentes.

Compte-tenu de la rétroactivité fiscale et comptable de la Fusion tel que décrit à l'Article 4 ci-après, les comptes du dernier exercice clos de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (i.e. les comptes clos le 31 décembre 2020) ont permis d'établir l'actif net de la Société Absorbée apporté à la Société Absorbante ainsi que la prime de fusion et le boni de fusion. Les comptes clos au 31 décembre 2020 de la Société Absorbée et de la Société Absorbante figurent respectivement en **Annexe 3.3** et **3.4** des présentes.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente Fusion aura, aussi bien d'un point de vue comptable que fiscal, un effet rétroactif au **1^{er} janvier 2021** (la « **Date d'Effet** »).

En conséquence et conformément aux dispositions du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante, tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation de la Fusion.

ARTICLE 5 - METHODES D'EVALUATION UTILISEES ET TRANSCRIPTION COMPTABLE DE L'OPERATION

En application des dispositions du Règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 (tel que modifié par le Règlement n°2017-01 du 5 mai 2017 et le Règlement 2019-06 du 8 novembre 2019) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les sociétés participant à la Fusion étant sous contrôle commun, la transcription comptable du patrimoine apporté par la Société Absorbée doit être effectuée à la valeur nette comptable.

Concernant la détermination de la parité d'échange, les Parties sont convenues de retenir comme élément d'évaluation, les valorisations détaillées en **Annexe 4**, dont il ressort :

- (i) pour la Société Absorbante, une valorisation totale de 8.056.000 €, soit une valeur fixée à 372 € par action (arrondi pour les besoins du présent Traité),
- (ii) pour la Société Absorbée, une valorisation totale de 365.000 €, soit une valeur fixée à 73 € par action.

Comme précisé à l'article 10 ci-après, les valeurs respectives de la Société Absorbée et de la Société Absorbante donnent lieu à un rapport d'échange de cinq (5) actions de la Société Absorbée pour une (1) action de la Société Absorbante (arrondi pour les besoins du présent Traité).

ARTICLE 6 - OPERATIONS SIGNIFICATIVES

La Société Absorbante a réalisé les opérations significatives suivantes depuis le 1^{er} janvier 2021 :

- En date du 26 avril 2021, acquisition de 100% des actions de la société IF3P FINANCES auprès de Monsieur Bernard DUBUT et Madame Jocelyne BLANC ;
- En date du 30 avril 2021, dissolution sans liquidation de IF3P FINANCES par voie de transmission universelle de patrimoine de IF3P FINANCES auprès de BOTTERO PATRIMOINE ;
- En date du 24 juin 2021, acquisition de la participation au sein de AAAP auprès de la société JCB HOLDING, permettant ainsi à BOTTERO PATRIMOINE de détenir 51% de AAAP ;
- En date du 1^{er} juillet 2021, acquisition de la participation au sein de MUST COMPLIANCE auprès de la société JCB HOLDING, permettant ainsi à BOTTERO PATRIMOINE de détenir 16,29% de MUST COMPLIANCE ;
- En date du 7 juillet 2021, réduction de capital de 30.489,80 euros par voie de rachat et annulation de 2.000 actions détenues par JCB HOLDING, par BOTTERO PATRIMOINE ;
- En date du 22 septembre 2021, acquisition d'un portefeuille de clientèle auprès de JCB HOLDING préalablement acquise auprès de Monsieur Garsuault ;
- En date du 22 septembre 2021, cession de l'intégralité de la participation de BOTTERO PATRIMOINE dans JCB HOLDING (soit 10%) à la société ASTORIA FINANCE ;
- En date du 28 octobre 2021, augmentation de capital social de 56.085,99 euros ;

Aucune opération significative n'a été réalisée par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2021.

SECTION II

PATRIMOINE A TRANSMETTRE PAR LA SOCIETE
AAP (LA SOCIETE ABSORBEE)**ARTICLE 7 - DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE**

La Société Absorbée transmet à la Société Absorbante, qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, l'intégralité des éléments actifs et passifs, droits, obligations et valeurs, sans exception ni réserve, qui existeront, à la date de réalisation de la présente Fusion.

Il est précisé, par ailleurs, que le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante, au titre de la Fusion, conformément aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et des articles R. 236-1 et suivants du Code de commerce, ce qui est accepté par la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires, de fait et de droit, de l'intégralité des éléments d'actif et de passif, droits et valeurs composant son patrimoine, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine, étant précisé que :

- (i) par application des dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la Fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal à la Date d'Effet ;
- (ii) l'énumération qui suit, basée sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020, est par principe non limitative, la présente Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la Fusion (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et dont une description à la date du présent traité figure en **Annexe 5**). BOTTERO PATRIMOINE deviendra débitrice des créanciers de AAP en lieu et place de AAP à la date de réalisation de la Fusion sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

7.1. Actif dont la transmission est prévue

Les actifs transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion comprennent notamment les biens, droits et valeurs ci-après désignés tels qu'ils figurent dans les comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2020 :

ACTIF APPORTE	VALEUR BRUTE (€)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (€)	VALEUR D'APPORT AU 31/12/2020 (€)
ACTIF IMMOBILISE	622.158	10.143	622.015
Immobilisations incorporelles	568.604	2.354	566.250
Immobilisations corporelles	53.554	9.273	44.280

ACTIF CIRCULANT	23.839		23.839
Autres créances	15.020		15.020
Disponibilités	8.819		8.819
REGULARISATION	888		888
Charges constatées d'avance	888		888
TOTAL ACTIF APORTE	656.885	10.143	646.742

La valeur d'apport totale des éléments d'actif, sur la base des comptes clos au 31 décembre 2020, s'élève donc à six cent quarante-six mille sept cent quarante-deux euros (646.742 €), avant impact des opérations de la période intercalaire courant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date de réalisation de la Fusion.

Il est précisé en tant que de besoin que, dans l'hypothèse où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actifs n'auraient pas été mentionnés au présent Traité, ces éléments seront réputés être la propriété de BOTTERO PATRIMOINE à la date de réalisation de la Fusion.

7.2. Passif dont la transmission est prévue

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera en lieu et place de la Société Absorbée, la totalité du passif de cette dernière.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société Absorbée ressort dans les comptes au 31 décembre 2020 ainsi qu'il est ci-après indiqué, à savoir :

PASSIF APORTE	VALEUR D'APPORT AU 31/12/2020 (€)
Dettes financières	478.598
Compte courant d'associés	59.473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9.617
Dettes fiscales et sociales	16.677
TOTAL PASSIF APORTE :	564.365

Le montant total du passif apporté de la Société Absorbée, sur la base des comptes au 31 décembre 2020, s'élève donc à cinq cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq euros (564.365 €), avant impact des opérations de la période intercalaire courant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date de réalisation de la Fusion.

Le représentant de la Société Absorbée certifie :

- que le passif mentionné ci-dessus de la société au 31 décembre 2020 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 31 décembre 2020, aucun passif non comptabilisé,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

7.3. Montant de l'actif net transmis à la Société Absorbante

Le montant total de l'actif transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante au titre de la Fusion s'élève à 646.742 €. Le montant total du passif pris en charge par la Société Absorbante s'élève à 564.365 €.

En conséquence, l'actif net transmis au titre de la Fusion par la Société Absorbée à la Société Absorbante ressort à **quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-sept euros (82.377 €)**.

En tant que de besoin, il est précisé qu'en sus du passif à prendre en charge, la Société Absorbante assumera les engagements donnés par la Société Absorbée qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » et listés le cas échéant, en **Annexe 5** du présent projet de Traité.

En contrepartie, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société Absorbée, résultant des engagements reçus existant au jour de la réalisation de l'opération.

7.4. Garantie d'actif net

La présente Fusion est consentie sans garantie d'actif net.

ARTICLE 8 – DECLARATIONS

8.1 Déclarations générales

La Société Absorbée, par l'intermédiaire de son représentant légal, déclare que :

- Elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, ladite société prend l'engagement formel, au cas où se révélerait ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis.
- Elle est propriétaire de la clientèle transmise.
- Ses biens transmis ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti, comme l'atteste les états délivrés par le greffe du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé l'établissement principal de la Société Absorbée (**Annexe 6**).
- Elle n'a jamais été en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire ou de cessation des paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable.
- Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers afférents à l'activité apportée seront remis à la Société Absorbante.

8.2 Déclaration sur le bail commercial sis à Carcassonne

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Société Absorbée bénéficie d'un bail commercial conclu avec la SCI CARAMMELS, société civile immobilière au capital de 2.600 euros, dont le siège social est sis 15, rue de la République, 11000 Carcassonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carcassonne sous le numéro 453 305 203 en qualité de Bailleur, moyennant un loyer annuel de 18.000 € HT à la date de conclusion du contrat et pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028.

La Fusion entraînera apport du droit au bail à Bottero Patrimoine et sera expressément autorisée par le bailleur de sorte qu'un nouveau bail commercial se substituant à celui-ci sera conclu entre le bailleur et Bottero Patrimoine.

8.3 Déclaration sur les portefeuilles de clientèle

La Société Absorbante s'engage expressément à se substituer à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations de cette dernière découlant des portefeuilles de clientèle appartenant à la Société Absorbée et à faire le nécessaire pour informer l'ensemble de la clientèle du changement de leur interlocuteur.

8.4 Déclaration sur les contrats

La Société Absorbante s'engage expressément à se substituer à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations de cette dernière découlant de l'ensemble des contrats afférents à l'activité apportée et auxquels la Société Absorbée est aujourd'hui partie.

8.5 Autres déclarations

Au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile et en tout état de cause avant la date à laquelle la Fusion doit être décidé, les accords ou décisions d'agrément nécessaires. Elle en justifiera à la Société Absorbante.

S'agissant des contrats de nature administrative pour lesquels l'accord préalable de l'administration serait également nécessaire, la Société Absorbée déclare qu'elle procédera en temps utile aux démarches nécessaires afin de sécuriser le transfert desdits contrats à la Société Absorbante.

8.6 Déclaration sur les litiges

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée au titre des éventuels litiges en cours étant précisé que la Société Absorbée n'est engagée à ce jour, dans aucune procédure contentieuse.

8.7 Déclaration sur l'activité transmise par la Société Absorbée

Néant.

8.8 Déclaration sur les établissements secondaires

La Société Absorbée ne dispose d'aucun établissement secondaire.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE LA FUSION

9.1. Propriété et jouissance du patrimoine transmis

La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit dans les présentes, soit dans la comptabilité de la Société Absorbée, à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 17 ci-après.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué et conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce, il est précisé que la présente Fusion aura un effet rétroactif, d'un point de vue fiscal et comptable, au 1^{er} janvier 2021 et qu'en conséquence, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu dans l'état dans lequel il se trouve à la date de réalisation définitive de la Fusion, toutes les opérations actives et passives se rapportant aux éléments transmis au titre de la présente Fusion et effectuées par la Société Absorbée, ainsi que tous les engagements contractés par celle-ci, depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérés de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens apportés.

En conséquence et de convention expresse entre les Parties, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son actif et son passif, ainsi que tous ses engagements hors bilan, même si certains desdits éléments et engagements avaient été omis dans la désignation des apports faite ci-avant ; de son côté, la Société Absorbante recueillera tous les éléments constituant l'actif et le passif de la Société Absorbée, ainsi que tous ses engagements hors bilan, y compris ceux qui viendraient à être omis dans le présent acte.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante.

Il est précisé que :

- la Société Absorbante assumera seule l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2021 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;
- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

9.2. Charges et conditions générales de la Fusion

- a) Entre la date des présentes et la date de réalisation de la Fusion, la Société Absorbée continuera à gérer les biens apportés dans le cours normal des affaires selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera à la réalisation d'aucun élément significatif de son actif immobilisé apporté sans l'assentiment préalable de la Société Absorbante, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports retenues pour arrêter les bases de l'opération.

Entre la date des présentes et la date de réalisation de la Fusion, la Société Absorbante s'engage à informer la Société Absorbée de toute modification importante de l'actif et du passif de la Société Absorbante.

- b) Ainsi qu'il a déjà été indiqué, au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.
- c) De même, la Société Absorbée s'engage au cas où certains contrats ou accords prévoient une faculté de résiliation en cas de modification de la répartition du capital, de solliciter en temps utile les accords ou décisions d'autorisation nécessaires ou de notifier la modification juridique résultant de l'opération de fusion-absorption, le cas échéant, à titre d'information préalable.
- d) La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la Fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations, quelle que soit la différence, insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront

être allouées à la Société Absorbée.

Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- e) Conformément à l'article L. 236-14 du Code de commerce, la Société Absorbante sera débitrice des créanciers non obligataires de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers. Il est précisé, en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Les créanciers de la Société Absorbante et de la société Absorbée dont les créances sont antérieures à la publication du Traité de Fusion pourront faire opposition dans les délais prévus à compter de la publication du Traité de Fusion sur les sites internet des sociétés concernées par la Fusion. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la Fusion.

- f) La Société Absorbante supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc. ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires inhérents aux biens transmis.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle, à ses risques et périls, sans aucun recours contre la Société Absorbée, de la continuation ou de la résiliation de toutes polices d'assurances relatives aux éléments apportés.

- g) La Société Absorbante fera également son affaire personnelle au lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou, plus généralement, de tous engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera intégralement subrogée dans les droits de la Société Absorbée pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions.

La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation transmise et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

- h) Après réalisation de la Fusion, les représentants de la Société Absorbée s'obligent à fournir à la Société Absorbante, tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

- i) La Société Absorbante poursuivra, en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours à la date de réalisation de la Fusion.

9.3. Régime fiscal

9.3.1 Conditions particulières - Régime fiscal

Les Parties précisent, en tant que de besoin, que les apports objet des présentes auront, sur le plan fiscal, la

même Date d'Effet que sur le plan comptable, soit le **1^{er} janvier 2021.**

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée déclarent, ès qualités :

- que ces deux sociétés sont des sociétés par actions simplifiées, ayant leur siège réel en France et, comme telles, soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- qu'elles déclarent placer l'opération de fusion sous le régime fiscal de faveur édicté aux articles 816 du Code Général des Impôts (« **CGI** ») et 301 A à 301 F de l'Annexe II au CGI en matière de droits d'enregistrement, et par l'article 210 A du CGI en matière d'impôt sur les sociétés et l'article 115-1 du CGI.

En conséquence, en l'état actuel de la législation et sous réserve de modifications de la loi et des textes réglementaires, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter les prescriptions légales suivantes et notamment :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition aurait été différée chez la Société Absorbée ainsi, le cas échéant, que la réserve spéciale où cette dernière aurait porté les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit prévu par l'article 219 I-a du CGI ;
- se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'article 210-A 3. d du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion à raison de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien, qui n'aurait pas été encore réintégrée ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux (2) ans et pour laquelle elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du CGI ;
- joindre à sa déclaration de résultats un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition, conformément à l'article 54 septies I du CGI et 38 quindecies de l'annexe III au CGI, et à tenir à la disposition de l'administration un registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actifs non amortissables donnant lieu à un report d'imposition conformément à l'article 54 septies II.

La Société Absorbante se substituera également à tous les engagements qu'aurait pu prendre la Société Absorbée à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apport partiel d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210 A et 210 B du CGI et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à se conformer aux formalités prévues par l'article 54 septies II du CGI en portant le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans l'apport-fusion, et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet.

Conformément à l'article 201-1 du CGI, la Société Absorbante fera connaître la cessation d'activité de la Société Absorbée au centre des impôts de cette dernière dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la première publication de la Fusion dans un journal d'annonces

En outre, la Société Absorbée devra souscrire, en même temps que sa dernière déclaration de résultat à déposer dans les soixante (60) jours de la réalisation la fusion, l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition prévu à l'article 54 septies I du CGI.

L'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur nette comptable, la Société Absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la société Absorbée (valeur d'origine, amortissements et provisions pour dépréciation) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément à l'instruction du 30 décembre 2005 (BOI-IS-FUS-30-20-20200415 n° 10).

9.3.2 Taxe sur la valeur ajoutée

La société Absorbante sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée en matière de TVA. A cet effet, la Société Absorbante adressera au service des impôts dont elle relève, le cas échéant, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA qui lui est transféré par l'effet de la fusion.

La présente fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI entre deux assujettis redevables de la TVA.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 257 bis du CGI, les Parties reconnaissent en tant que de besoin que la fusion, objet du présent traité, est réputée ne constituer ni des livraisons de biens, ni des prestations de services. L'opération de transmission sera donc effectuée en suspension de taxe.

En outre, la Société Absorbante s'engage :

- à mentionner le montant total hors taxes de la transmission de patrimoine sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion aura été réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « autres opérations non imposables » (BOFIP TVA-DECLA-20-30-20-20210616 n°20) ;
- à effectuer l'ensemble des régularisations de déductions auxquelles aurait été tenue la Société Absorbée par application des articles 206, 207, et 210 de l'annexe II du CGI si elle avait continué à utiliser lesdits biens mobiliers et immobiliers et à soumettre à TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement dont l'apport est constaté par le présent traité.

9.3.3 Autres taxes, impôts et contributions

D'une façon générale, la Société Absorbante s'oblige expressément à se substituer aux obligations de la Société Absorbée pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Ainsi, la Société Absorbante s'engage à prendre en charge notamment la taxe d'apprentissage et la participation au financement de la formation continue pouvant être dues par la Société Absorbée à la date de la fusion.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la Société

Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations incombant à la Société Absorbée au regard des investissements dans la construction à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Cet engagement sera annexé à la déclaration prévue à l'article 161 de l'annexe II du CGI.

La Société Absorbante reprendra le bénéfice ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de TVA.

9.3.4 Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les Parties déclarent que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont soumises à l'impôt sur les sociétés, et qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Fusion sera enregistrée gratuitement.

SECTION III

REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE - RAPPORT D'ÉCHANGE – AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - PRIME DE FUSION

La transmission universelle de patrimoine de la Société Absorbée est consentie et acceptée moyennant l'attribution à Monsieur Aurélien Almerge, associé minoritaire de la Société Absorbée, de quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions nouvelles de la Société Absorbante, dans les conditions ci-après :

ARTICLE 10 – RAPPORT D'ÉCHANGE – RENONCIATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

10.1 Rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues telles que décrites en **Annexe 4**, la parité d'échange (la « **Parité d'Échange** ») s'établit comme suit :

372 € / 73 € = 5,09, arrondi pour des raisons de commodité à une parité de cinq (5) actions de la Société Absorbée pour une (1) action de la Société Absorbante.

En conséquence, le capital de la Société Absorbée étant composé de 5.000 actions, la Société Absorbante devrait émettre dans le cadre de la Fusion, 1.000 actions nouvelles attribuées ainsi que suit :

- 490 actions pour Monsieur Aurélien Almerge, associé à hauteur de 49% de AAAP ;
- 510 actions pour BOTTERO PATRIMOINE, associée à hauteur de 51% de AAAP.

Toutefois, BOTTERO PATRIMOINE, étant la Société Absorbante, décide de renoncer à émettre les 510 actions devant lui revenir du fait de la Fusion.

Par conséquent, la Société Absorbante émettra, dans le cadre de la Fusion, 490 actions nouvelles attribuées à Monsieur Aurélien Almerge.

10.2 Augmentation de capital de la Société Absorbante

Il résulte de la Parité d'Échange établie à l'article 10.1 ci-dessus que Monsieur Aurélien Almerge devrait recevoir, en échange des deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions ordinaires composant le capital de la Société Absorbée, quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires de la Société Absorbante.

En rémunération des apports, la Société Absorbante devrait émettre quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,2449 €) chacune, entièrement libérées et attribuées à Monsieur Aurélien Almerge, à titre d'augmentation de son capital social pour un montant nominal total de sept mille quatre cent soixante-dix euros (7.470 €).

La Société Absorbante augmentera ainsi son capital d'une somme de sept mille quatre cent soixante-dix euros (7.470 €) pour le porter de 330.494,19 € à 337.964,19 €, dès lors que BOTTERO PATRIMOINE, associée de AAAP renoncera à émettre les actions qui devaient lui revenir du fait de la Fusion.

La rémunération ainsi convenue correspond à la Parité d'Échange, qui a été arrêtée de manière contractuelle entre les Parties et décrite en **Annexe 4** du présent projet de Traité de Fusion. Cette parité ne saurait être changée, sauf accord exprès donné par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée et par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, qui seront appelées à statuer sur la Fusion, au

motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou l'autre des sociétés concernées ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée entre la date des présentes et la date de réalisation.

10.3 Date de jouissance des actions nouvelles

Les 490 actions nouvelles émises par la Société Absorbante porteront jouissance à compter de la date de réalisation de la Fusion et seront entièrement assimilées aux actions anciennes. Les actions nouvelles de la Société Absorbante émises en rémunération de la Fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividendes ou de réserves (ou assimilées) décidée postérieurement à leur émission.

Elles seront entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital, notamment en ce qui concerne le bénéfice de toutes exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales.

Les actions nouvelles seront négociables dans les conditions prévues par la loi. Elles seront attribuées dans les proportions prévues ci-dessus et après l'accomplissement de toutes les formalités prévues par la loi ou les textes réglementaires, par les mandataires désignés à cet effet par la Société Absorbante. Elles seront livrées sous la forme nominative.

ARTICLE 11 – CONSTITUTION ET UTILISATION D'UNE PRIME DE FUSION

La différence entre :

- d'une part, le montant de la quote-part d'actif net transféré par la Société Absorbée correspondant aux actions de la Société Absorbée non détenues par la Société Absorbante, soit **quarante mille trois cent soixante-quatre euros et soixante-treize centimes (40.364,73 €)**,
- et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la Société Absorbante, soit 7.470 €,

constitue le montant de la prime de fusion qui ressort à un montant de **trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-treize centimes (32.894,73 €)**, qui sera inscrite au passif de la Société Absorbante sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

De convention expresse entre les Parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à statuer sur la Fusion :

- d'autoriser le Président de la Société Absorbante à imputer, s'il le juge utile sur cette prime, l'ensemble des frais, droits impôts et honoraires occasionnés par la présente fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société Absorbée par la Société Absorbante ;
- d'autoriser en tant que de besoin, l'Assemblée Générale des associés à donner à ladite prime ou au solde de celle-ci, après les imputations ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

Sur le plan fiscal, les divers prélèvements et imputations éventuellement faits sur la prime seront censés être effectués par priorité sur la partie de la prime correspondant aux réserves de la Société Absorbée.

Il sera demandé, en tant que de besoin, aux associés de l'une et l'autre des sociétés, d'approuver les conventions ci-dessus relatives à la détermination du montant de la prime de fusion et à son utilisation lors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbée décidant de la dissolution de cette société et lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société

Absorbante décidant de l'absorption de la Société Absorbée.

ARTICLE 12 – BONI DE FUSION

L'estimation totale des biens et droits apportés par la Société Absorbée au 31 décembre 2020 s'élève à la somme de six cent quarante-six mille sept cent quarante-deux euros (646.742 €).

Le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la fusion (au 31 décembre 2020) s'élève à la somme de cinq cent soixante-quatre mille trois cent soixante-cinq euros (564.365 €).

Balance faite, la valeur nette comptable des biens et droits apportés ressort à la somme de quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-sept euros (82.377 €).

La différence entre la valeur nette des biens et droits reçus par la Société Absorbante pour sa participation dans la Société Absorbée au 31 décembre 2020 (soit 41%), correspondant à la somme de trente-trois mille sept cent soixante-quatorze mille euros et cinquante-sept centimes (33.774,57 €) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante au 31 décembre 2020 (soit quinze mille vingt euros (15.020 €)) est égale à **dix-huit mille sept cent cinquante-quatre euros et cinquante-sept centimes (18.754,57 €)**.

Cette différence constituera un boni de fusion, décomposé en boni de liquidation (compte 76) et/ou boni de fusion (compte 1042).

SECTION IV

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE – ATTRIBUTION DES ACTIONS A L'ASSOCIÉE DE LA SOCIETE ABSORBEE

ARTICLE 12 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE LIQUIDATION

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société Absorbante qui constatera la réalisation de la Fusion.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devra être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DES ACTIONS A MONSIEUR AURELIEN ALMERGE, ASSOCIE DE LA SOCIETE ABSORBEE

Par suite de l'absence de liquidation de la Société Absorbée, les actions créées par la Société Absorbante à titre d'augmentation de capital seront directement attribuées à Monsieur Aurélien Almerge, associé de la Société Absorbée selon le rapport d'échange sus-indiqué dès lors que BOTTERO PATRIMOINE renonce à émettre les actions qui devaient lui revenir du fait de la Fusion en qualité d'associé de la Société Absorbée.

SECTION V

DECLARATIONS DIVERSES DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

ARTICLE 14 - DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

Il sera proposé aux associés de la Société Absorbée :

- (i) d'approuver et de décider la réalisation définitive de la Fusion objet des présentes,
- (ii) d'approuver la rémunération qui sera consentie à Monsieur Aurélien Almerge en échange de la fusion,
- (iii) de désigner en qualité de mandataire, le Président de la Société Absorbée à l'effet de poursuivre les opérations d'apport.

ARTICLE 15 – DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Il sera proposé aux associés de la Société Absorbante :

- (i) d'approuver et de décider la réalisation définitive des apports objet des présentes et l'augmentation de capital qui devra en résulter ;
- (ii) de désigner en qualité de mandataire, le Président de la Société Absorbante à l'effet de poursuivre les opérations d'apport.

ARTICLE 16 – DELEGATION DE POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés aux Présidents de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la Fusion, par eux-mêmes ou par des mandataires par eux désignés.

Ils pourront, en conséquence, réitérer si besoin était, tout ou partie des présentes, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante et enfin, remplir toutes formalités et faire toutes déclarations où besoin sera.

SECTION VI

REALISATION DE LA FUSION - CONDITIONS SUSPENSIVES

ARTICLE 17 – CONDITIONS SUSPENSIVES

La Fusion objet des présentes et l'augmentation de capital de la Société Absorbante ne deviendront définitives qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront toutes été réalisées :

1. approbation par l'Assemblée Générale des associés de la Société Absorbée ou par acte sous seing privé de décisions unanimes des associés de la Société Absorbée du présent projet de fusion ;
2. approbation par l'Assemblée Générale des associés de la Société Absorbante ou par acte sous seing privé de décisions unanimes des associés de la Société Absorbante (i) du présent projet de fusion et des apports à titre de Fusion de la Société Absorbée qui lui seront consentis au titre du présent projet de traité de Fusion et (ii) de l'augmentation de capital devant en résulter.

Si les conditions ci-dessus visées n'étaient pas réalisées au plus tard le 31 janvier 2022, chacune des Parties pourrait considérer le présent projet comme caduc sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

SECTION VII

FORMALITES DE PUBLICITE – FRAIS ET DROITS – ELECTION DE DOMICILE POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

ARTICLE 18 – FORMALITES DE PUBLICITE

La Société Absorbée remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs à la Fusion. Le présent projet d'apport sera publié, conformément aux articles L. 236-6 du Code de commerce et R.236-2 et R 236-2-1 du Code de commerce, un mois au moins avant la date à laquelle leur décision collective des associés respective statue sur l'opération.

La Société Absorbée fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qu'elle a reçus.

ARTICLE 19 – FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la Société Absorbante, ainsi qu'elle s'y oblige.

ARTICLE 20 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 21 – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications, où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

ARTICLE 22 – DISPOSITIONS DIVERSES

22.1 Intégralité de l'accord

L'exposé et les annexes font partie intégrante du traité de Fusion et ont la même force obligatoire à l'égard des Parties que les autres stipulations du traité de Fusion. Le traité de Fusion et ses annexes traduisent de manière exhaustive l'intégralité des accords entre les Parties sur les stipulations qui en sont l'objet.

22.2 Nullité d'une disposition

Au cas où une disposition du traité de Fusion se révélerait nulle en tout ou en partie, cette nullité n'affectera pas la validité et la force obligatoire du reste de la convention. Dans un tel cas, les Parties substitueront si possible à cette disposition illicite une disposition licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

22.3 Droit applicable - juridiction

Le traité de Fusion est régi et interprété conformément à la loi française.

A défaut d'être résolu de manière amiable entre les Parties, le litige sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal de commerce de Manosque.

SECTION VIII

ANNEXES AU PROJET DE TRAITE DE FUSION

Le présent projet de Traité de Fusion comporte les annexes ci-après qui en font partie intégrante :

Annexe 1 : Composition du capital social de la Société Absorbée ;

Annexe 2 : Composition du capital social de la Société Absorbante ;

Annexe 3.1 : Comptes au 31 octobre 2021 de la Société Absorbée ;

Annexe 3.2 : Comptes au 31 octobre 2021 de la Société Absorbante ;

Annexe 3.3 : Comptes clos le 31 décembre 2020 de la Société Absorbée ;

Annexe 3.4 : Comptes clos le 31 décembre 2020 de la Société Absorbante ;

Annexe 4 : Méthode de valorisation retenue et détermination de la Parité d'Echange ;

Annexe 5 : Engagements hors bilan contractés par la Société Absorbée ;

Annexe 6 : Etats des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée ;

Annexe 7 : Composition du capital social de la Société Absorbante post-Fusion.

Fait le 19 novembre 2021

Conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, le présent acte est signé électroniquement. Les signataires reconnaissent expressément que des signatures électroniques via DocuSign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, ont été utilisées pour la signature du présent acte. Chaque signataire reconnaît qu'il a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent acte et qu'il a signé le présent acte par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent acte. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacun des signataires n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque signataire à cet accord. La remise d'une copie électronique du présent acte directement par DocuSign à chacun des signataires constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque signataire au titre du présent acte.

DocuSigned by:
Jean Marie Bottero
7F495A78D3734F0...

La Société Absorbée
AAAP
Le Président
Monsieur Jean-Marie BOTTERO

DocuSigned by:
Jean Marie Bottero
7F495A78D3734F0...

La Société Absorbante
BOTTERO PATRIMOINE
Le Président
Monsieur Jean-Marie BOTTERO

ANNEXE 1

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE ABSORBEE

Associé	Actions	Participation (%)
Bottero Patrimoine	2 550	51
Aurélien Almerge	2 450	49
TOTAL	5 000	100

ANNEXE 2*COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE*

Associé	Actions	Participation (%)
Jean-Marie Bottero	11 864	54,73
Valérie Bottero	1 318	6,08
SC Bottero	4 818	22,22
Bottero Finance	3 679	16,97
TOTAL	21 679	100

ANNEXE 3.1

COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31.10.2021

BALANCE GLOBALE

Période du 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation Avec comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
10130000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE		5 000,00		5 000,00
10630000	AUTRES RESERVES		77 376,47		77 376,47
12000000	Resultat de l'exercice (benefice)	45 264,19	45 264,19		
16400000	EMPRUNT CMAR MNSQ 400 K €	46 897,83	348 727,28		301 829,45
16410000	EMPRUNT BNP 180 K€	23 201,51	86 770,35		63 568,84
16420000	PRET BNP 45 K€	5 277,30	42 895,76		37 618,46
16884000	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	123,97	123,97		
TOTAL CLASSE 1		120 764,80	606 158,02		485 393,22
20100000	FRAIS ETABLISSEMENT	2 354,40		2 354,40	
20700000	FONDS COMMERCE CLIENTELE	576 250,00		576 250,00	
21810000	AAI DIVERS	38 609,88		38 609,88	
21820000	MATERIEL TRANSPORT	2 300,00		2 300,00	
21830000	MAT BUREAU ET INFORMATIQUE	10 084,99		10 084,99	
21840000	MOBILIER BUREAU	8 663,64		8 663,64	
28010000	Frais d'etablissement		2 354,40		2 354,40
28181000	AMORTS AAI DIVERS		6 097,00		6 097,00
28182000	AMORTS MATERIEL TRANSPORT		2 110,28		2 110,28
28183000	AMORTS MAT BUREAU ET INF		4 140,10		4 140,10
28184000	AMORTS MOBILIER BUREAU		6 625,00		6 625,00
TOTAL CLASSE 2		638 262,91	21 326,78	638 262,91	21 326,78
40100000	Fournisseurs divers	2 055,00	2 151,02		96,02
401APS	ASSIST PAYE SERVICES	270,00	270,00		
401BNI	BNI BUSINESS	1 170,00	1 170,00		
401CARAM	CARAMMELS SCI	25 751,25	25 751,25		
401CARAV	A CARAVACA	21 164,18	21 164,18		
401DID	DEBROISE INFORM	6 105,00	6 105,00		
401DIVER	FOURNISSEURS DIVERS	301,44	279,04	22,40	
401MOLLE	IMPRIMERIE MOLLET	87,60	87,60		
401MONOP	MONOPRIX	146,68	146,68		
401MONTA	MONTAGNE PLAINE PROPLETE	473,00	430,00	43,00	
401OPTRA	OPTRA	1 361,28	1 361,28		
401OVH	OVH CLOUD	47,91	47,91		
401POSTE	LA POSTE	281,52	281,52		
401SFR	SFR / RED FIXE / PORT	315,09	315,09		
401STMIC	CABINET ST MICHEL	1 605,60	1 605,60		
42100000	REMUNERATIONS DUES	22 802,22	25 063,03		2 260,81
43100000	URSSAF	16 031,94	17 528,50		1 496,56
43700000	COTISATION PARITARISME	22,90	22,90		
43740000	RETRAITE B 2 V	4 229,89	4 550,26		320,37
43750000	APRIL PREVOYANCE	1 507,54	2 130,02		622,48
43860000	CHARGES SOCIALES A PAYER	911,82	1 308,86		397,04
44210000	PRELEVEMENT SOURCE	807,45	1 046,64		239,19
44400000	ETAT IMPOT SOCIETES	18 760,00	10 720,00	8 040,00	
44860000	ETAT CHARGES A PYER	45,00		45,00	
44861000	TAXE SUR LES SALAIRES	4 984,33	5 331,46		347,13
45100000	Groupe BOTTERO PATRIMOINE		56 876,90		56 876,90

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
45510000	CPTÉ COURANT ALMERGE A		28 701,38		28 701,38
45511000	CPTÉ COURANT SA JCB HOLDING	70 771,90	70 771,90		
46870000	COMMISSIONS A PERCEVOIR	25 785,88	15 020,06	10 765,82	
47100000	Comptes d'attente	280,80		280,80	
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 960,78	888,28	1 072,50	
TOTAL CLASSE 4		230 038,00	301 126,36	20 269,52	91 357,88
51200000	BQ CMAR MANOSQUE	132 906,89	131 566,57	1 340,32	
51210000	BQ BNP CARCASSONNE	130 730,26	131 535,07		804,81
51980000	Int. courus sur concours bancaires	80,61	80,61		
58000000	VIREMENTS DE FONDS	44 261,74	44 261,74		
TOTAL CLASSE 5		307 979,50	307 443,99	1 340,32	804,81
60610000	Fournitures non stock. eau, énergie	441,92		441,92	
60680000	Autres matieres et fournitures	146,68		146,68	
61320000	LOCATION MURS	15 000,00		15 000,00	
61500000	ENTRETIENS REPARATIONS	407,20		407,20	
61520000	ENTRETIENS IMMOBILIERS	139,40		139,40	
61560000	FRAIS MAINTENANCE	1 080,00		1 080,00	
61600000	ASSURANCES	1 512,69		1 512,69	
61611000	ASSCE S/ PRET CCM	1 038,80		1 038,80	
61611100	ASSCE PRET BNP	375,70		375,70	
61850000	Frais de colloques, semin., confer	213,11		213,11	
62200000	HONORAIRES	877,50		877,50	
62220000	COMMISSIONS S/VENTES	15 143,66		15 143,66	
62260000	HONORAIRES DIVERS	1 452,60		1 452,60	
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	45,73		45,73	
62380000	Divers (pourboires, dons courants)	100,00		100,00	
62600000	FRAIS POSTAUX	281,52		281,52	
62610000	TELEPHONIE	353,09		353,09	
62621000	ORIAS	181,19		181,19	
62700000	SERVICES BANCAIRES	960,09		960,09	
62701000	GESTION COMPTE CMAR	248,11	46,80	201,31	
63110000	TAXE S/SALAIRES	3 651,85	0,33	3 651,52	
63130000	FORMATION CONTINUE	397,04		397,04	
64110000	SALAIRES	26 072,20		26 072,20	
64130000	PRIMES DIVERSES	7 016,11		7 016,11	
64510000	URSSAF	9 929,44	1,94	9 927,50	
64520000	COTIS MUTUELLE	851,45		851,45	
64530000	CAISSE RETRAITE	2 000,42		2 000,42	
64580000	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2,54	2,54		
65800000	Charges diverses gestion courante	0,61		0,61	
66110000	INTERETS EMPRUNTS	2 699,36	123,97	2 575,39	
66800000	ARRONDIS DIVERS CHARGES	0,80		0,80	
67180000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 637,23		1 637,23	
68111000	DOTATION INCORPORELLE	1 484,40		1 484,40	
68112000	DOTATION CORPORELLE	9 699,00		9 699,00	
TOTAL CLASSE 6		105 441,44	175,58	105 265,86	
70600000	COMMISSIONS AVIVA VIE		110 529,10		110 529,10
70610000	COMM GENERALI VIE		5 022,97		5 022,97
70611000	COMM GIEPS		440,79		440,79
70611100	COMM MCD		951,65		951,65
70612000	COMM SWISS LIFE		190,52		190,52
70613000	COMM APRIL		8 626,45		8 626,45

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
70614000	COMM ESCA AFI		721,57		721,57
70615000	COMM ALPTIS		28 590,07		28 590,07
70616000	COMM ELOIS		528,67		528,67
70617000	COMM MARTY COUYSSAC		2 569,27		2 569,27
70618000	COMM KLESIA		755,11		755,11
70619000	COMM MUTEO		3 095,43		3 095,43
70619300	COMM BOTTERO PATRIMOINE		1 894,00		1 894,00
70619400	COMM AXA FRANCE VIE		2 339,87		2 339,87
76800000	ARRONDIS PRODUITS		0,45		0,45
TOTAL CLASSE 7			166 255,92		166 255,92
TOTAL BALANCE		1 402 486,65	1 402 486,65	765 138,61	765 138,61

BALANCE
DE LA RACINE 6 A LA RACINE 7

Période du 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation Hors comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
60610000	Fournitures non stock. eau, énergie	441,92		441,92	
60680000	Autres matieres et fournitures	146,68		146,68	
61320000	LOCATION MURS	15 000,00		15 000,00	
61500000	ENTRETIENS REPARATIONS	407,20		407,20	
61520000	ENTRETIENS IMMOBILIERS	139,40		139,40	
61560000	FRAIS MAINTENANCE	1 080,00		1 080,00	
61600000	ASSURANCES	1 512,69		1 512,69	
61611000	ASSCE S/ PRET CCM	1 038,80		1 038,80	
61611100	ASSCE PRET BNP	375,70		375,70	
61850000	Frais de colloques, semin., confer	213,11		213,11	
62200000	HONORAIRES	877,50		877,50	
62220000	COMMISSIONS S/VENTES	15 143,66		15 143,66	
62260000	HONORAIRES DIVERS	1 452,60		1 452,60	
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	45,73		45,73	
62380000	Divers (pourboires, dons courants)	100,00		100,00	
62600000	FRAIS POSTAUX	281,52		281,52	
62610000	TELEPHONIE	353,09		353,09	
62621000	ORIAS	181,19		181,19	
62700000	SERVICES BANCAIRES	960,09		960,09	
62701000	GESTION COMPTE CMAR	248,11	46,80	201,31	
63110000	TAXE S/SALAIRES	3 651,85	0,33	3 651,52	
63130000	FORMATION CONTINUE	397,04		397,04	
64110000	SALAIRES	26 072,20		26 072,20	
64130000	PRIMES DIVERSES	7 016,11		7 016,11	
64510000	URSSAF	9 929,44	1,94	9 927,50	
64520000	COTIS MUTUELLE	851,45		851,45	
64530000	CAISSE RETRAITE	2 000,42		2 000,42	
65800000	Charges diverses gestion courante	0,61		0,61	
66110000	INTERETS EMPRUNTS	2 699,36	123,97	2 575,39	
66800000	ARRONDIS DIVERS CHARGES	0,80		0,80	
67180000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 637,23		1 637,23	
68111000	DOTATION INCORPORELLE	1 484,40		1 484,40	
68112000	DOTATION CORPORELLE	9 699,00		9 699,00	
TOTAL CLASSE 6		105 438,90	173,04	105 265,86	
70600000	COMMISSIONS AVIVA VIE		110 529,10		110 529,10
70610000	COMM GENERALI VIE		5 022,97		5 022,97
70611000	COMM GIEPS		440,79		440,79
70611100	COMM MCD		951,65		951,65
70612000	COMM SWISS LIFE		190,52		190,52
70613000	COMM APRIL		8 626,45		8 626,45
70614000	COMM ESCA AFI		721,57		721,57
70615000	COMM ALPTIS		28 590,07		28 590,07
70616000	COMM ELOIS		528,67		528,67
70617000	COMM MARTY COUYSSAC		2 569,27		2 569,27
70618000	COMM KLESIA		755,11		755,11

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
70619000	COMM MUTEO		3 095,43		3 095,43
70619300	COMM BOTTERO PATRIMOINE		1 894,00		1 894,00
70619400	COMM AXA FRANCE VIE		2 339,87		2 339,87
76800000	ARRONDIS PRODUITS		0,45		0,45
TOTAL CLASSE 7			166 255,92		166 255,92

TOTAL BALANCE		105 438,90	166 428,96	105 265,86	166 255,92
----------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SOLDE BALANCE			60 990,06		
----------------------	--	--	------------------	--	--

BALANCE
DE LA RACINE 1 A LA RACINE 5

Période du 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation Hors comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
10130000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE		5 000,00		5 000,00
10630000	AUTRES RESERVES		77 376,47		77 376,47
16400000	EMPRUNT CMAR MNSQ 400 K €	46 897,83	348 727,28		301 829,45
16410000	EMPRUNT BNP 180 K€	23 201,51	86 770,35		63 568,84
16420000	PRET BNP 45 K€	5 277,30	42 895,76		37 618,46
TOTAL CLASSE 1		75 376,64	560 769,86		485 393,22
20100000	FRAIS ETABLISSEMENT	2 354,40		2 354,40	
20700000	FONDS COMMERCE CLIENTELE	576 250,00		576 250,00	
21810000	AAI DIVERS	38 609,88		38 609,88	
21820000	MATERIEL TRANSPORT	2 300,00		2 300,00	
21830000	MAT BUREAU ET INFORMATIQUE	10 084,99		10 084,99	
21840000	MOBILIER BUREAU	8 663,64		8 663,64	
28010000	Frais d'etablissement		2 354,40		2 354,40
28181000	AMORTS AAI DIVERS		6 097,00		6 097,00
28182000	AMORTS MATERIEL TRANSPORT		2 110,28		2 110,28
28183000	AMORTS MAT BUREAU ET INF		4 140,10		4 140,10
28184000	AMORTS MOBILIER BUREAU		6 625,00		6 625,00
TOTAL CLASSE 2		638 262,91	21 326,78	638 262,91	21 326,78
Comptes 401	Racine 401	2 829,44	2 860,06		30,62
42100000	REMUNERATIONS DUES	22 802,22	25 063,03		2 260,81
43100000	URSSAF	16 031,94	17 528,50		1 496,56
43740000	RETRAITE B 2 V	4 229,89	4 550,26		320,37
43750000	APRIL PREVOYANCE	1 507,54	2 130,02		622,48
43860000	CHARGES SOCIALES A PAYER	911,82	1 308,86		397,04
44210000	PRELEVEMENT SOURCE	807,45	1 046,64		239,19
44400000	ETAT IMPOT SOCIETES	18 760,00	10 720,00	8 040,00	
44860000	ETAT CHARGES A PYER	45,00		45,00	
44861000	TAXE SUR LES SALAIRES	4 984,33	5 331,46		347,13
45100000	Groupe BOTTERO PATRIMOINE		56 876,90		56 876,90
45510000	CPTÉ COURANT ALMERGE A		28 701,38		28 701,38
46870000	COMMISSIONS A PERCEVOIR	25 785,88	15 020,06	10 765,82	
47100000	Comptes d'attente	280,80		280,80	
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 960,78	888,28	1 072,50	
TOTAL CLASSE 4		100 937,09	172 025,45	20 204,12	91 292,48
51200000	BQ CMAR MANOSQUE	132 906,89	131 566,57	1 340,32	
51210000	BQ BNP CARCASSONNE	130 730,26	131 535,07		804,81
TOTAL CLASSE 5		263 637,15	263 101,64	1 340,32	804,81
TOTAL BALANCE		1 078 213,79	1 017 223,73	659 807,35	598 817,29
SOLDE BALANCE		60 990,06			

Désignation de l'entreprise : SAS. AAAP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12							
Adresse de l'entreprise : 59 RUE DE VERDUN 11000 CARCASSONNE		Durée de l'exercice précédent : 12							
Numéro SIRET : 8 1 1 6 7 1 9 3 2 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/>							
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1		N-1 : 3 1 1 2 2 0 2 0					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (D)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 354	AC	2 354			1 484
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	576 250	AI		576 250		576 250
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	59 659	AU	18 972	40 686		44 280
Immobilisations en cours		AV		AW					
Avances et acomptes		AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	638 263	BK	21 327	616 936		622 015	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				
		Autres créances (3)	BZ	19 197	CA		19 197		15 020
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	1 340	CG		1 340		8 819	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	1 073	CI		1 073		888	
TOTAL (III)		CJ	21 610	CK		21 610		24 727	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	659 873	IA	21 327	638 546		646 742	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat préparatoire

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Désignation de l'entreprise SAS. AAAP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	77 376	32 112
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 990	45 264
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	143 367	82 376
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	403 822	478 598
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	85 578	59 473
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96	9 617
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 684	16 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	495 179	564 365	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	638 546	646 742	
RENVIS	(1) écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

Désignation de l'entreprise : SAS. AAAA		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	166 255	FH	166 255	211 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	166 255	FK	166 255	211 000	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	166 255	211 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	39 952	65 774	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 049	22 384	
	Salaires et traitements *			FY	33 088	40 894	
	Charges sociales (10)			FZ	12 779	15 503	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	11 183	6 680
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	101 052	151 235		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	65 203	59 765	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP		2		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 576	3 521	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	2 576	3 521	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 576)	(3 519)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	62 627	56 245	

Désignation de l'entreprise SAS. AAAP		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	458	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	458	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 637	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 637	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 637)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 720	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	166 256	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	105 266	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	60 990	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BILAN SYNTHETIQUE

SAS. AAAP

Edition du : 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :						Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles						Capital	5 000	5 000
- Fonds commercial	576 250		576 250	576 250		Ecart de réévaluation		
- Autres	2 354	2 354		1 484		Réserves :		
Immobilisations corporelles	59 659	18 972	40 686	44 280		- Réserve légale		
Immobilisations financières						- Réserves réglementées		
TOTAL I	638 263	21 327	616 936	622 015		- Autres	77 376	32 112
Actif circulant :						Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	60 990	45 264
Marchandises						Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes						TOTAL I	143 367	82 376
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés						Dettes		
Autres	19 197		19 197	15 020		Emprunts et dettes assimilées	403 822	478 598
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	1 340		1 340	8 819		Fournisseurs et comptes rattachés	96	9 617
Caisse						Autres	91 262	76 150
TOTAL II	20 537		20 537	23 839		TOTAL III	495 179	564 365
Charges constatées d'avance (III)	1 073		1 073	888		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	659 873	21 327	638 546	646 742		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	638 546	646 742

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SAS. AAAP

Edition du : 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation

Solde N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	166 255	211 000
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	39 952	65 774	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 049	22 384	Autres produits		
Rémunération du personnel	33 088	40 894	Produits financiers		
Charges sociales	12 779	15 503			
Dotations aux amortissements	11 183	6 680			
Dotations aux provisions					
Autres charges	1	3 521			
Charges financières	2 576				
TOTAL (I)	103 629	154 756	TOTAL (I)	166 256	211 002
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 637	719	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		458
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		10 720			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	105 266	166 195	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	166 256	211 459
BENEFICE OU PERTE	60 990	45 264			
TOTAL GENERAL	166 256	211 459	TOTAL GENERAL	166 256	211 459

ANNEXE 3.2

COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE AU 31.10.2021

BILAN SYNTHETIQUE

BOTTERO PATRIMOINE

Edition du : 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :						
Immobilisations incorporelles						
- Fonds commercial	997 276		997 276	Capitaux propres	274 408	304 898
- Autres	9 195	9 195		Capital		
Immobilisations corporelles	109 620	46 365	63 255	Ecart de réévaluation		
Immobilisations financières	923 737		923 737	Réserves :		
TOTAL I	2 039 828	55 560	1 984 267	- Réserve légale	3 409	3 409
Actif circulant :				- Réserves réglementées		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				- Autres	649	318 004
Marchandises				Report à nouveau		
Avances et acomptes versés sur commandes				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(10 568)	110 938
				Provisions réglementées		
				TOTAL I	2 781 595	737 250
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	161 180		161 180	Emprunts et dettes assimilées	689 095	51
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	1 485 449		1 485 449	Fournisseurs et comptes rattachés	7 815	10 613
Caisse	100		100	Autres	161 739	141 115
TOTAL II	1 646 729		1 646 729	TOTAL III	858 649	151 779
Charges constatées d'avance (III)	9 247		9 247	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3 695 804	55 560	3 640 244	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 640 244	889 029

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

BOTTERO PATRIMOINE

Edition du : 01/01/2021 au 31/10/2021

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		823 411
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	1 025 615	
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	248 864	174 790	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	79 384	49 973	Autres produits	20 805	8 782
Rémunération du personnel	391 792	349 039	Produits financiers	55 037	20 017
Charges sociales	142 396	132 273			
Dotations aux amortissements	10 111	6 448			
Dotations aux provisions					
Autres charges	21	4			
Charges financières	4 296				
TOTAL (I)	876 864	712 528	TOTAL (I)	1 101 457	852 210
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	200 475	214	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 565 092	336
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	75 513	28 866			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 152 852	741 608	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	3 666 549	852 547
BENEFICE OU PERTE	2 513 697	110 938			
TOTAL GENERAL	3 666 549	852 547	TOTAL GENERAL	3 666 549	852 547

Désignation de l'entreprise :		BOTTERO PATRIMOINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2					
Adresse de l'entreprise :		11 BOULEVARD RABATAU 13008 Marseille		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		3 9 2 9 9 3 6 4 8 0 0 0 2 2						Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le :				N - 1			
				3 1 1 2 2 0 2 1				3 1 1 2 2 0 2 0			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net			
		1		2		3		4			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	Capital souscrit non appelé (D)	AA								
		Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX	8 968	CQ	8 968					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	227	AG	227					
		Fonds commercial (1)	AH	997 276	AI		997 276		377 276		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT	109 620	AU	46 365	63 255		9 781		
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Autres participations	CU	922 135	CV		922 135		206 010		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières *	BH	1 602	BI		1 602		1 602		
TOTAL (ID)		BJ	2 039 828	BK	55 560	1 984 267		594 669			
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY						
		Autres créances (3)	BZ	161 180	CA		161 180		122 692		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE						
		Disponibilités	CF	1 485 549	CG		1 485 549		162 713		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 247	CI		9 247		8 954			
	TOTAL (II)	CJ	1 655 976	CK		1 655 976		294 359			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Écarts de conversion actif *	CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 695 804	1A	55 560	3 640 244		889 029			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :	CR				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Etat préparatoire

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Désignation de l'entreprise		BOTTERO PATRIMOINE		Néant	<input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	274 408	304 898	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	649		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 409	3 409	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		318 004	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(10 568)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 513 697	110 938	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	2 781 595	737 250
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	689 095	51	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	27 901	12 219	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 815	10 613	
	Dettes fiscales et sociales	DY	133 838	128 895	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	858 649	151 779	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 640 244	889 029	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BOTTERO PATRIMOINE		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	1 025 615	FH	FI	823 411	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 025 615	FK	FL	823 411	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	20 803	8 693	
	Autres produits (I) (11)			FQ	2	89	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 046 420	832 193
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	248 864	174 790
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	79 384	49 973
	Salaires et traitements *				FY	369 942	326 158
	Charges sociales (10)				FZ	164 245	155 154
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	10 111	6 448
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	21	4
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	872 568	712 528	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	173 852	119 665	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	55 037	20 017
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	55 037	20 017	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 296	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	4 296		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	50 740	20 017	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	224 592	139 682	

Etat préparatoire

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2014

Désignation de l'entreprise		BOTTERO PATRIMOINE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		336		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 565 092			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 565 092	336		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 990	214		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	190 485			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	200 475	214		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	2 364 617	122		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	75 513	28 866		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 666 549	852 547		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 152 852	741 608		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	2 513 697	110 938		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP			
		– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BALANCE
DE LA RACINE 6 A LA RACINE 7

Période du 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation Avec comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
606100	EAU ET ELECTRICITE	453,99		453,99	
606110	COMBUSTIBLE	1 393,06		1 393,06	
606300	FOURN.D'ENTRETIEN & PETIT EQ...	544,92		544,92	
606400	FOURNIT BUREAU MANOSQUE	852,09		852,09	
611000	SOUS TRAITANCE INCOMON	20 000,00		20 000,00	
613000	LOCATIONS MONTPELLIER REGUS	6 621,00		6 621,00	
613005	LOYER MNSQ 1° ETAGE	8 000,00		8 000,00	
613006	LOCATION MNSQ 2° ETAGE	1 884,45		1 884,45	
613007	KARNAUD LOC MNSQ RDC/SS	3 740,00		3 740,00	
613010	PARTICIPATION LOCATIVE MRL	2 490,00		2 490,00	
613015	LOCATION KWERK PARIS	12 419,12		12 419,12	
613500	LOC COPIEURS GRENKE	1 058,00		1 058,00	
614005	CHARGES LOCAT KARNAUD MNSQ	1 455,00		1 455,00	
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	23,71		23,71	
615100	ENTRETIEN DES LOCAUX	1 505,94		1 505,94	
615200	MAINTENANCE EPS HOMIRIS	82,00		82,00	
615300	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	565,14		565,14	
615600	MAINTENANCE RLS MONTPELLIER	597,81		597,81	
615601	MAINTENANCE COPIEUR CANON I...	284,61		284,61	
615602	MAINT INFORMAT DID	945,00		945,00	
616000	PRIMES D'ASSURANCES	6 184,25	103,08	6 081,17	
616100	ASSURANCE PRET	649,23		649,23	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	126,36		126,36	
618500	FRAIS DE SEMINAIRES,CONF.	2 800,08		2 800,08	
622000	COMM TICKETS RESTAURANT	345,60		345,60	
622200	COMMISSIONS & COURTAGES S/...	1 894,00		1 894,00	
622600	HONORAIRES	74 687,15		74 687,15	
622610	PRESTATIONS M. CAR	7 830,00		7 830,00	
622620	PREST ROCKET COMPLIANCE	16 359,44		16 359,44	
622630	SMOOTH PATH CONSULT	1 125,00		1 125,00	
622700	FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	692,07	19,69	672,38	
623100	PUB. RELATIONS PUBLIQUES	1 792,00	1 792,00		
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	3 201,17		3 201,17	
623403	CADEAUX SALARIES	40,00		40,00	
623800	COTISATIONS DONS	1 094,00		1 094,00	
624100	TRANSPORTS SUR ACHATS	8,00		8,00	
625100	DEPLACEMENTS JMB	15 822,69	495,00	15 327,69	
625101	DEPLACEMENTS S PANACCIULLI	7 921,43		7 921,43	
625104	DEPLACEMENTS CH MENARD	7 759,90		7 759,90	
625105	DEPLACEMENTS M PEREZ	9 289,45		9 289,45	
625109	FRAIS DEPL THEO GUERIN	273,44		273,44	
625110	PEAGE	3 857,02		3 857,02	
625111	DEPLT PIERRE ANTOINE DELAUN...	1 187,73		1 187,73	
625112	DEPLACTS TH LOPEZ	6 197,92		6 197,92	
625114	DEPLACT ROMAIN SARI	1 851,74		1 851,74	

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
625600	FRAIS DE MISSIONS	43,18		43,18	
625700	MISSIONS RECEPTIONS	1 839,27		1 839,27	
626100	FRAIS POSTAUX	1 003,51	98,68	904,83	
626200	TELEPHONE FIXE ORANGE	32,49	1,71	30,78	
6262001	TELEPHONE SWITCH COM	1 572,22		1 572,22	
6262011	SOSH PORT THOMAS LOPEZ	168,43		168,43	
626202	SOSH MOBILE V BOTTERO	229,61		229,61	
626203	SOSH MOBILE SP	149,94		149,94	
626204	SOSH MOBILE C MENARD	192,86		192,86	
626205	SOSH MOBILE M PEREZ	204,40		204,40	
626207	SOSH JMB	53,69		53,69	
626208	SOSH MOBILE PA DELAUNAY	166,60		166,60	
626209	SOSH MOBILE T GUERIN	173,48		173,48	
6262091	SOSH MOBILE ROMAIN SARI	167,16		167,16	
6262092	SOSH MOBILE M NARVAEZ	8,32		8,32	
626210	FRAIS D'INFORMATIQUE	1 123,24		1 123,24	
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	3 250,88		3 250,88	
628001	FORMATION ANACOFI	380,00		380,00	
628002	FORMATIONS	2 709,00		2 709,00	
631000	TAXE SUR LES SALAIRES	36 369,93	6 735,23	29 634,70	
631200	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 609,70		2 609,70	
631300	PARTICIP.A FORMATION PROF.	3 837,81		3 837,81	
631320	FORMATION ANACOFI / CIF	1 070,00		1 070,00	
635125	CONTR VAL AJOUTEE ENTREPRISE	257,00		257,00	
635200	TVA NON DEDUCTIBLE PRORATA	14 525,45		14 525,45	
635400	DROITS D'ENREGIS.& TIMBRES	26 310,00		26 310,00	
635800	AUTRE TAXES	1 139,76		1 139,76	
641000	REMUNERATION DU PERSONNEL	242 984,68		242 984,68	
641001	PRIME 13 EME MOIS	9 563,04		9 563,04	
641103	PRIME OBJ M PEREZ POUR AN N	28 659,98		28 659,98	
641104	PRIME OBJ S PANACCIULLI POUR N	20 350,82		20 350,82	
641105	PRIME OBJ C MENARD AN N	27 217,89		27 217,89	
641106	PRIME OBJ C MENARD N - 1	3 136,00	11 368,00		8 232,00
641108	PRIME OBJ M PEREZ N - 1	9 097,10	18 704,00		9 606,90
641109	PRIME OBJ PA DELAUNAY AN N	18 583,09		18 583,09	
6411091	OBJECTIF PA DELAUNAY N - 1		4 524,00		4 524,00
641110	PRIME OBJ R SARI AN N	9 072,53		9 072,53	
6411101	OBJECTIF R SARI N - 1		762,00		762,00
641111	OBJECTIF TH GUERIN AN N	9 208,09		9 208,09	
6411111	PRIME OBJECTIF N TH LOPEZ	2 697,43		2 697,43	
6411112	OBJECTIF M LOCUBICHE AN N	2 304,88		2 304,88	
641112	IJSS	2 705,42		2 705,42	
641150	AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	905,68		905,68	
641200	CONGES PAYES	18 813,85		18 813,85	
645100	COTISATIONS URSSAF	88 789,09	1 195,30	87 593,79	
645300	COTIS. CAISSES RETRAITES	38 737,32		38 737,32	
645400	COTISATIONS AUX ASSEDIC	14 958,64		14 958,64	
645500	COTIS. PREVOYANCE	10 127,46		10 127,46	
645800	AUTRES ORGANISMES	21,80	21,80		
645811	CHGES PRIMES OBJECTIF N - 1		18 728,98		18 728,98
6458200	PROVISION POUR CP CHARGES	8 817,76		8 817,76	
647500	MEDECINE DU TRAV. & PHARM.	889,73		889,73	

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
648000	AFER ART 83	2 964,34		2 964,34	
648100	GESTEPARGNE	12 553,21	0,27	12 552,94	
648200	TICKETS RESTAURANT	6 332,13		6 332,13	
658000	CHARGES DIV. GESTION COURA...	21,32		21,32	
661100	INTERETS / EMPRUNT 740 K€	4 296,40		4 296,40	
671800	AUTRES CHGES EXCEPT/OP DE ...	9 990,15		9 990,15	
675200	VALEUR CPTABLE IMMO SORTIES	194 401,72	3 916,72	190 485,00	
681120	DOTATION AUX AMORT. CORPOR...	10 110,73		10 110,73	
695000	IMPOTS S/LES BENEFICES	75 513,00		75 513,00	
TOTAL CLASSE 6		1 221 318,72	68 466,46	1 194 706,14	41 853,88
708200	COMM AVIVA VIE/ AFER EXO TVA	10 009,79	384 242,82		374 233,03
708202	COMM CARDIF EXO TVA		626,00		626,00
708204	COMM GENERALI EXO TVA		22 436,52		22 436,52
708211	RETRO COMM JCB HOLDING EXO...	77 254,28	231 984,52		154 730,24
708215	COMM AVIVA LIFE EXO TVA		922,01		922,01
708216	COMM CGPE EXO DE TVA		223 302,71		223 302,71
708220	COMM CGPE TAXABLE TVA 20 %		64 000,51		64 000,51
708221	COMM INVEST SECUR HT 20%		420,00		420,00
708222	COMM TRANSACCORD TVA 20 %		14 223,00		14 223,00
708223	COMM ERES GESTION EXO TVA		1 761,92		1 761,92
708226	COMM VOISIN (ATLAND) TVA 20 %	8 246,42	16 513,27		8 266,85
708229	COMM SURAVENIR EXO TVA	5 649,16	57 347,30		51 698,14
708230	COMM AGEAS EXO TVA	4 477,79	56 449,57		51 971,78
708231	COMM EIFFEL / ALTO EXO TVA	605,50	891,60		286,10
708233	COMM NORTIA EXO TVA		14 093,20		14 093,20
708235	COMM MEILLEUR TAUX EXO TVA		1 000,00		1 000,00
708236	COMM AVIVA VIE IF 3 P	16 726,00	46 660,36		29 934,36
708237	COMM NORTIA TVA 20 %	29,43	74,61		45,18
708238	COMM REVENU PIERRE TVA 20%		8 940,00		8 940,00
708240	COMMISSIONS UGIP IF 3 P		15,28		15,28
708241	COMMISSIONS GENEPAT IF 3 P	1 750,00	3 390,92		1 640,92
708242	COMMISSIONS PRIMONIAL IF 3 P	1 218,07	1 218,07		
708243	COMMISSIONS AVIVA IF 3 P	74,00	140,76		66,76
708244	COMMISSIONS ADITUM FINANCE		1 000,00		1 000,00
758000	PRODUITS DIVERS GESTION COU...		2,03		2,03
764000	DIVIDENDES RECUS		55 035,00		55 035,00
768000	ARRONDIS SUR PRODUITS		1,51		1,51
775600	PRODUIT CESSION IMMO FINANC		2 565 092,42		2 565 092,42
791000	TRANSFERT CHARGES LOYER TV...		2 758,80		2 758,80
791010	TRANSFERT CHARGES AGEFOS T...		2 294,00		2 294,00
791020	TRANSFERT DE CHARGES CPAM		2 643,28		2 643,28
791040	TRANSFERT CHGES CP		12 201,70		12 201,70
791050	AVANTAGE NATURE VOITURE JMB		905,68		905,68
TOTAL CLASSE 7		126 040,44	3 792 589,37		3 666 548,93
TOTAL BALANCE		1 347 359,16	3 861 055,83	1 194 706,14	3 708 402,81
SOLDE BALANCE			2 513 696,67		

BALANCE
DE LA RACINE 1 A LA RACINE 5

Période du 01/01/2021 au 31/10/2021

Avec brouillard Hors simulation Avec comptes soldés

Avec les écritures lettrées et non lettrées Avec les écritures pointées et non pointées

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
10101000	CAPITAL	30 489,80	304 898,03		274 408,23
101310	CAPITAL IF 3 P	125 000,00	125 000,00		
104200	BONI DE FUSION IF 3 P	2 146,49	2 795,09		648,60
1061000	RESERVE LEGALE		3 409,28		3 409,28
106110	RESERVE LEGALE IF 3 P	12 500,00	12 500,00		
1063000	RESERVES FACULTATIVES	368 942,63	368 942,63		
106880	AUTRES RESERVES IF 3 P	27 880,09	27 880,09		
119000	REPORT A NOUVEAU	10 567,57		10 567,57	
120000	RESULTAT DE L'EXERCICE	110 938,30	110 938,30		
164000	EMPRUNT CMAR 740 K€	50 905,29	740 000,00		689 094,71
TOTAL CLASSE 1		739 370,17	1 696 363,42	10 567,57	967 560,82
201000	FRAIS D'ETABLISSEMENTS	3 916,72	3 916,72		
203000	CREATION GRAPHIQUE ET SUPP...	8 967,98		8 967,98	
205000	LOGICIELS	227,24		227,24	
205100	DROITS IF 3 P	162 585,00	162 585,00		
207000	FONDS COMMERCIAL	970 632,74		970 632,74	
207100	INCORP DIFFERENTIEL	26 643,00		26 643,00	
218100	INSTALLATION ET AGENCEMENT	20 174,34		20 174,34	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	45 284,00		45 284,00	
218300	MAT. DE BUREAU & INFORMATIQUE	30 999,70		30 999,70	
218400	MOBILIER	13 161,54		13 161,54	
261100	ACTIONS JCB HOLDING	190 485,00	190 485,00		
261110	PARTICIPATION INCOMON	490,00		490,00	
261111	PARTS SOCIALES SAS A ALMERG...	25 630,00		25 630,00	
261112	ACTIONS SAS IF 3 P	850 000,00		850 000,00	
261113	TITRES MUST COMPLIANCE	46 000,00		46 000,00	
261200	PARTS SOCIALES	15,00		15,00	
275000	DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	1 602,00		1 602,00	
280100	AMORT.FRAIS D'ETABLISSEMENT	3 916,72	3 916,72		
280300	AMORT CREATION GRAPHIQUE		8 967,98		8 967,98
280500	AMORTISSEMENT LOGICIELS		227,24		227,24
28181000	AMORT INSTALLATIONS ET AGEN...		16 770,18		16 770,18
281820	AMORTS MAT DE TRANSPORT		2 515,78		2 515,78
281830	AMORT MAT DE BUREAU ET INFO...		22 805,37		22 805,37
281840	IMMOB. MOBILIER		4 273,55		4 273,55
TOTAL CLASSE 2		2 400 730,98	416 463,54	2 039 827,54	55 560,10
Comptes 401	Racine 401	246 548,04	254 363,13		7 815,09
408100	FACTURES NON PARVENUES	5 476,70	5 476,70		
421000	PERSONNEL: REMUNERATIONS D...	265 904,07	265 904,07		
428200	PROVISION POUR CONGES A PA...		18 241,02		18 241,02
428600	AUTRES CHARGES A PAYER	35 358,00	35 358,00		
431000	URSSAF	151 611,13	171 957,60		20 346,47
437200	MEDERIC / MALAKOFF / B 2 V	64 282,16	73 057,17		8 775,01
437300	PREVOYANCE ALPTIS	10 986,13	18 761,61		7 775,48
437600	AMUNDI	16 332,93	16 703,86		370,93

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
438200	DETTES CHGES SOCIALES / CP		9 189,83		9 189,83
438600	CHARGES SUR PRIMES OBJECTIF	18 728,98	18 728,98		
438610	AFER ART 83	3 211,83	3 578,19		366,36
438630	ADSPL	242,40	142,76	99,64	
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	21 448,62	25 570,21		4 121,59
444000	ETAT: IMPOTS SUR LES BENEFIC...	52 578,00	106 441,00		53 863,00
444100	ETAT IS IF 3 P 2020		10,00		10,00
444200	ETAT IS IF 3 P ACPTES 2021	2 576,00		2 576,00	
445510	TVA A DECAISSER	20 425,00	20 425,00		
445662	TVA DEDUCT 20 % AU PRORATA	31 727,88	28 083,65	3 644,23	
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER	1 976,00		1 976,00	
445720	TVA COLLECTEE 20 %	19 232,61	20 868,34		1 635,73
445725	TVA COLL S/TRANSFERT CHGES	1 193,80	1 193,80		
445800	TVA A REGULARISER	3 067,62	1 420,62	1 647,00	
447100	TAXE SUR LES SALAIRES	40 745,23	45 040,93		4 295,70
448600	ETAT: CHARGES A PAYER	43,07	43,07		
448610	TAXE APPRENTISSAGE + FPC	6 681,56	11 528,08		4 846,52
448700	ETAT IMPACT FISCAL 30/4/2021	835,00		835,00	
451000	COMPTE COURANT JCB HOLDING	136 061,49	136 061,49		
451010	C/CT AAA ET P	56 876,90		56 876,90	
451800	GROUPE FACTURES A ETABLIR	150 427,30	150 427,30		
455005	C/CT STE INCOMON	18 000,00		18 000,00	
455010	CPTE COURANT JMB	12 000,00	37 133,24		25 133,24
455011	COMPTE COURANT VALERIE BOT...		2 768,00		2 768,00
455110	CPTE COURANT B DUBUT	12 500,00	12 500,00		
456100	OPERATIONS EN K GROUPE	1 137 381,90	1 137 381,90		
457000	ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	60 000,00	60 000,00		
467200	CREDITEURS DIVERS	850 000,00	850 000,00		
468700	COMMISSIONS A RECEVOIR	101 878,96	26 354,07	75 524,89	
468710	COMMISSIONS A PERCEVOIR	20 350,00	20 350,00		
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 134,35	6 794,02	6 340,33	
486010	TICKETS RESTAURANT	13 680,00	10 773,00	2 907,00	
486100	CHGES AVANCE IF 3 P	1 400,00	1 400,00		
TOTAL CLASSE 4		3 604 903,66	3 604 030,64	170 426,99	169 553,97
512000	CMAR	2 041 844,75	2 005 873,03	35 971,72	
512100	CMAR IF 3 P FINANCES	46 660,36	46 660,36		
512110	BQUE BOURSORAMA	7 050,63	7 050,63		
512200	STE MARSEILLAISE DE CREDIT	21 951,19	150,07	21 801,12	
512210	BANQUE ROTHSCHILD	2 565 092,42	1 137 415,80	1 427 676,62	
519800	BANQUE INT COURUS	50,92	50,92		
531000	CAISSE	100,00		100,00	
580000	VIREMENTS INTERNES	52 323,15	52 323,15		
TOTAL CLASSE 5		4 735 073,42	3 249 523,96	1 485 549,46	
TOTAL BALANCE		11 480 078,23	8 966 381,56	3 706 371,56	1 192 674,89
SOLDE BALANCE		2 513 696,67			

ANNEXE 3.3

COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31.12.2020

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS

- Annexe

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065
- Liasses 2033-A à 2033-F

DOSSIER DE GESTION

- Détail bilan synthétique
- Détail Soldes Intermédiaires de Gestion

AUTRES ETATS

- Etat des Immobilisations

SARL CABINET SAINT MICHEL

Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES

04.92.67.15.74

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

COMPTES ANNUELS

SARL CABINET SAINT MICHEL

Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES

04.92.67.15.74

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SARL CABINET SAINT MICHEL
Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES
04.92.67.15.74

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 646 741.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 210 999.86 Euros et dégageant un bénéfice de 45 264.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			2 354
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	576 250		
Installations générales agencements aménagements divers			38 610
Matériel de transport	2 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 560		3 084
TOTAL	11 860		41 694
TOTAL GENERAL	588 110		44 048

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			2 354	2 354
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			576 250	576 250
Installations générales agencements aménagements divers			38 610	38 610
Matériel de transport			2 300	2 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 644	12 644
TOTAL			53 554	53 554
TOTAL GENERAL			632 158	632 158

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		870		870
Installations générales agencements aménagements divers		1 417		1 417
Matériel de transport	1 266	460		1 726
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 197	3 933		6 130
TOTAL	3 463	5 810		9 273
TOTAL GENERAL	3 463	6 680		10 143

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	870				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 417				
Matériel de transport	460				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 933				
TOTAL	5 810				
TOTAL GENERAL	6 680				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	15 020	15 020	
Charges constatées d'avance	888	888	
TOTAL	15 908	15 908	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	205	205		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	478 393	90 509	255 911	131 973
Fournisseurs et comptes rattachés	9 617	9 617		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 650	4 650		
Impôts sur les bénéficiaires	10 720	10 720		
Autres impôts taxes et assimilés	1 307	1 307		
Groupe et associés	59 473	59 473		
TOTAL	564 365	176 481	255 911	131 973
Emprunts souscrits en cours d'exercice	445 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 978			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	28 701			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	5 000			5 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	2 354	
Total général	2 354	

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
DROIT DE PRESENTATION	182 000			182 000	
DROIT DE PRESENTATION	394 250			394 250	
Total	576 250			576 250	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 020
Total	15 020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205
Dettes fiscales et sociales	912
Total	1 116

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	888
Total	888

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	30 772	30 772	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Le 29/03/2021
BOTTERO Jean Marie Président

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

DOSSIER FISCAL

SARL CABINET SAINT MICHEL

Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES

04.92.67.15.74



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET	59 Rue de Verdun
SIRET 8 1 1 6 7 1 9 3 2 0 0 0 2 8	11000 CARCASSONNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 17 864 Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL CABINET SAINT MICHEL Esplanade Sainte Catherine 05700 SERRES Tél: 04.92.67.15.74	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 29/03/2021 Lieu CARCASSONNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature BOTTERO Jean Marie Président
Examen de conformité fiscale (ECF)	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	50 894	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	33 649	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Designation de l'entreprise	Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET P		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	59 Rue de Verdun 11000 CARCASSONNE		
Numéro SIRET *	8 1 1 6 7 1 9 3 2 0 0 0 2 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 1 9
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	576 250	012	576 250
	Autres *	014	2 354	016	870
Immobilisations corporelles *		028	53 554	030	9 273
Immobilisations financières * (1)		040		042	
Total I (5)		044	632 158	048	10 143
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Autres * (3)	072	15 020	074	15 020
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084	8 819	086	8 819
Charges constatées d'avance *		092	888	094	888
Total II		096	24 727	098	24 727
Total général (I+II)		110	656 885	112	10 143

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
PASSIF					
Capital social ou individuel *		120		5 000	5 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		32 112	29 288
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		45 264	2 825
Provisions réglementées		140			
Total I		142		82 376	37 112
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		478 598	114 371
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		9 617	400 000
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	59 473	76 150	40 545
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		564 365	554 916
Total général (I + II + III)		180		646 742	592 029

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	387 884
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	44 048
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 1 1 2 2 0 2 0]		[3 1 1 2 2 0 1 9]					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons		209		210					
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214					
				217		218	211 000		72 717		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	211 000		72 718		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	65 774		18 356		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	684	244	22 384		2 476		
	Rémunérations du personnel *					250	40 894		33 429		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	15 503		13 077		
	Dotations aux amortissements *					254	6 680		1 271		
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262				3
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	151 235		68 613		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	59 765		4 105		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280	2				
	Produits exceptionnels					290	458		553		
	Charges financières					294	3 521		1 227		
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	719		109	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices *					306	10 720		498			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	45 264		2 825		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	45 264	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	10 720				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Divers ZFA NG (dont 44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sextedecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44. septedecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	55 984		354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	55 984		372		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET P

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	576 250	402		404		406	576 250	576 250
	Autres	410		412	2 354	414		416	2 354	2 354
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	38 610	454		456	38 610	38 610
	Matériel de transport	460	2 300	462		464		466	2 300	2 300
	Autres immobilisations corporelles	470	9 560	472	3 084	474		476	12 644	12 644
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	588 110	492	44 048	494		496	632 158	632 158
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502	870	504		506	870	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 417	544		546	1 417	
	Matériel de transport	550	1 266	552	460	554		556	1 726	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 197	562	3 933	564		566	6 130	
TOTAL		570	3 463	572	6 680	574		576	10 143	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET P

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits imputés		983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits reportables		984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits de l'exercice		860
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996
--	-----	---	--	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET P				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	211 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	211 000	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	1 714	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	46 059	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	47 774	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	163 226
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	163 226	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	211 000	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 1 6 7 1 9 3 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET

ADRESSE (voie) 59 Rue de Verdun

CODE POSTAL 11000

VILLE

CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2 550
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 450

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

DOSSIER DE GESTION

SARL CABINET SAINT MICHEL

Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES

04.92.67.15.74

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2020 12	bilan	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	577 734.40	89.33	576 250.00	97.33	182 000.00	87.91
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	2 354.40	0.36				
20700000 FONDS COMMERCIAL	576 250.00	89.10	576 250.00	97.33	182 000.00	87.91
28010000 AMORTS FRAIS D'ETABLISSEMENT	870.00	0.13				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 280.13	6.85	8 396.61	1.42	4 008.04	1.94
21810000 AAI DIVERS	38 609.88	5.97				
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	2 300.00	0.36	2 300.00	0.39	2 300.00	1.11
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	3 979.99	0.62	3 979.99	0.67	899.99	0.43
21840000 MOBILIER	8 663.64	1.34	5 580.00	0.94	3 000.00	1.45
28181000 AMORT.AAI DIVERS	1 417.00	0.22				
28182000 AMORTS MATERIEL DE TRANSPORT	1 726.28	0.27	1 266.28	0.21	806.28	0.39
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	2 126.10	0.33	406.10	0.07	209.00	0.10
28184000 AMORT.MOBILIER	4 004.00	0.62	1 791.00	0.30	1 176.67	0.57
ACTIF IMMOBILISE	622 014.53	96.18	584 646.61	98.75	186 008.04	89.85
AUTRES CREANCES	15 020.06	2.32	6 834.00	1.15	3 202.43	1.55
43730000 MUTUELLE					0.43	0.00
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			2 890.00	0.49		
46740000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			3 944.00	0.67	3 202.00	1.55
46870000 COMMISSIONS A RECEVOIR	15 020.06	2.32				
DISPONIBILITES	8 818.90	1.36	548.02	0.09	17 813.25	8.60
51200000 BQUE CMAR	4 317.47	0.67				
51210000 BANQUE BNP	4 501.43	0.70	548.02	0.09	17 813.25	8.60
ACTIF CIRCULANT	23 838.96	3.69	7 382.02	1.25	21 015.68	10.15
COMPTES DE REGULARISATION	888.28	0.14				
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	888.28	0.14				
TOTAL DE L'ACTIF	646 741.77	100.00	592 028.63	100.00	207 023.72	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2020 12	bilan	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan
CAPITAL ET RESERVES	37 112.28	5.74	34 287.65	5.79	15 086.90	7.29
10130000 CAPITAL SOCIAL VERSE	5 000.00	0.77	5 000.00	0.84	5 000.00	2.42
10630000 RESERVE FACULTATIVE	32 112.28	4.97	29 287.65	4.95	10 086.90	4.87
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	45 264.19	7.00	2 824.63	0.48	19 200.75	9.27
CAPITAUX PROPRES	82 376.47	12.74	37 112.28	6.27	34 287.65	16.56
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	478 517.36	73.99	114 370.89	19.32	141 710.55	68.45
16410000 EMPRUNT 180 K€			114 370.89	19.32	141 710.55	68.45
16420000 EMPRUNT BNP 45 K€	42 895.76	6.63				
16421000 EMPRUNT CMAR 400 K€	348 727.28	53.92				
16421100 EMPRUNT 180 K€	86 770.35	13.42				
16884000 EMPRUNTS INTERETS COURUS	123.97	0.02				
GROUPES ET ASSOCIES	59 473.28	9.20	35 043.54	5.92	21 030.00	10.16
45510000 C/CT ALMERGE A	28 701.38	4.44	35 043.54	5.92	21 030.00	10.16
45511000 C/CT SA JCB HOLDING	30 771.90	4.76				
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	80.61	0.01				
51980000 INT.COURUS/CONC.BANC.COUR	80.61	0.01				
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	9 617.30	1.49	400 000.00	67.56		
40100000 FOURNISSEURS	9 617.30	1.49				
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			400 000.00	67.56		
AUTRES DETTES	16 676.75	2.58	5 501.92	0.93	9 995.52	4.83
42100000 REMUNERATIONS DUES			1 500.00	0.25	1 500.00	0.72
43100000 URSSAF	1 947.66	0.30	924.78	0.16	924.18	0.45
43700000 COTISATION PARITARISME	20.36	0.00				
43730000 MUTUELLE			110.43	0.02		
43740000 RETRAITE B 2 V	1 215.13	0.19	594.00	0.10	815.40	0.39
43750000 APRIL PREVOYANCE	555.19	0.09	98.43	0.02	553.30	0.27
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	911.82	0.14	723.79	0.12	661.64	0.32
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	81.39	0.01	37.49	0.01		
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	10 720.00	1.66			3 388.00	1.64
44710000 TAXE SUR SALAIRES	1 225.20	0.19				
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			1 513.00	0.26	2 153.00	1.04
DETTES	564 365.30	87.26	554 916.35	93.73	172 736.07	83.44
TOTAL DU PASSIF	646 741.77	100.00	592 028.63	100.00	207 023.72	100.00

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	210 999.86	100.00	72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
PRODUCTION VENDUE	210 999.86	100.00	72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
7060000 COMMISSIONS			72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
70820000 COMMISSIONS AXA FRANCE VIE	5 541.80	2.63				
70820100 COMMISSIONS BOTTERO PATRIMOINE	14 135.76	6.70				
70820200 COMMISSIONS AVIVA COURTAGES	6.10	0.00				
70820300 COMMISSIONS AVIVA VIE	129 192.14	61.23				
70820400 COMMISSIONS GENERALI VIE	6 290.93	2.98				
70820500 COMMISSIONS GIEPS	587.72	0.28				
70820600 COMMISSIONS SWISS LIFE	284.93	0.14				
70820700 COMMISSIONS APRIL	12 020.54	5.70				
70820770 COMMISSIONS ESCA AFI	1 214.64	0.58				
70820800 COMMISSIONS ALPTIS	33 052.24	15.66				
70820900 COMMISSIONS ELOIS	437.33	0.21				
70821100 COMMISSIONS MARTY COUYSSAC	4 258.14	2.02				
70821200 COMMISSIONS KLESIA	825.22	0.39				
70821310 COMMISSIONS MUTEO	1 574.05	0.75				
70821320 COMMISSIONS METLIFE	26.02	0.01				
70821400 COMMISSIONS CHEVAUCHANTES N -1	523.10	0.25				
70821500 TRANSFERT ADHERENTS	2 075.40	0.98				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	210 999.86	100.00	72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	210 999.86	100.00	72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
MARGE BRUTE GLOBALE	210 999.86	100.00	72 717.39	100.00	78 853.46	100.00
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	65 773.61	31.17	18 355.71	25.24	17 770.88	22.54
60630000 PETIT OUTILLAGE	482.06	0.23			89.00	0.11
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIV	1 232.20	0.58	345.90	0.48	326.35	0.41
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	18 000.00	8.53	8 760.00	12.05	8 760.00	11.11
61410000 CHARGES LOCATIVES			840.00	1.16	840.00	1.07
61500000 ENTRETIENS REPARATIONS	387.00	0.18				
61510000 ENTRETIEN LOCAUX	907.20	0.43	134.11	0.18		
61560000 MAINTENANCE	8.39	0.00				
61610000 PRIMES D'ASSURANCE	1 275.95	0.60	1 082.44	1.49	1 305.43	1.66
61611000 ASSCE PRET CMAR	1 118.44	0.53				
61611100 ASSCE PRET BNP	369.28	0.18				
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	96.00	0.05				
62200000 HONORAIRES DIVERS	592.50	0.28				
62220000 COMMISSIONS COURTAGES	33 649.37	15.95				
62260000 REMUNERAT.INTERMED. HONOR	2 713.80	1.29	1 904.40	2.62	2 134.80	2.71
62270000 FRAIS ACTES	45.80	0.02	103.68	0.14	125.01	0.16
62310000 PUB RELATIONS PUBLIQUES	468.00	0.22	1 432.00	1.97	1 094.00	1.39
62380000 DONS COTISATIONS			320.00	0.44	132.00	0.17
62510000 DEPLACEMENTS	73.49	0.03	1 388.81	1.91	1 143.90	1.45
62560000 FRAIS DE MISSIONS	40.00	0.02				
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	108.00	0.05				
62610000 FRAIS POSTAUX	689.42	0.33	324.81	0.45	32.00	0.04
62620000 FRAIS TELECOM.	398.75	0.19	390.65	0.54	449.10	0.57
62621000 ORIAS	53.74	0.03	47.91	0.07	50.39	0.06
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	2 092.41	0.99				
62780000 GESTION CMAR	671.81	0.32	323.00	0.44	325.90	0.41
62800000 FRAIS DIVERS	150.00	0.07				

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
62810000 DONS COTISATIONS	150.00	0.07	958.00	1.32	963.00	1.22
VALEUR AJOUTEE	145 226.25	68.83	54 361.68	74.76	61 082.58	77.46
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 384.09	10.61	2 476.15	3.41	2 618.17	3.32
63110000 TAXE S/SALAIRES	5 478.27	2.60	2 143.00	2.95	2 153.00	2.73
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	301.09	0.14			160.00	0.20
63130000 FORMATION	610.73	0.29	281.15	0.39	282.17	0.36
63511000 CONTR FONCIERE ENTREPRISES	684.00	0.32	52.00	0.07	23.00	0.03
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	15 310.00	7.26				
SALAIRES DU PERSONNEL	40 893.92	19.38	33 429.18	45.97	23 513.64	29.82
64110000 REMUNERATIONS PERSONNEL	31 286.64	14.83	23 429.18	32.22	23 513.64	29.82
64110100 PRIMES OBJECTIF N			10 000.00	13.75		
64130000 PRIMES DIVERSES	19 607.28	9.29				
64140000 INTERESST A ALMERGE N-1	10 000.00	4.74				
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	15 503.41	7.35	13 076.78	17.98	9 641.70	12.23
64510000 URSSAF	14 427.42	6.84	7 052.17	9.70	7 077.48	8.98
64510100 CHGES /INTERESST A ALMERGE N-1	4 000.00	1.90				
64520000 MUTUELLE	1 036.50	0.49	386.70	0.53	111.48	0.14
64530000 RETRAITE	4 019.13	1.90	1 416.56	1.95	1 977.12	2.51
64545000 COTISATIONS PREVOYANCE			280.35	0.39	352.68	0.45
64580000 AUTRES ORGANISMES	20.36	0.01				
64581000 CHARGES/PRIMES OBJECTIF N			4 000.00	5.50		
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL			59.00	0.08	122.94	0.16
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	66 444.83	31.49	5 379.57	7.40	25 309.07	32.10
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0.60		5.79	0.01
75800000 PRODUIT DIVERS GESTION COURANT			0.60	0.00	5.79	0.01
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			3.32		0.29	
65800000 CHARGES DIVERSES			3.32	0.00	0.29	0.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 680.00	3.17	1 271.43	1.75	1 240.00	1.57
68111000 DOTATION ANN INCORPORELLE	870.00	0.41				
68112000 DOTATION ANNUELLE CORPORELLE	5 810.00	2.75	1 271.43	1.75	1 240.00	1.57
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 764.83	28.32	4 105.42	5.65	24 074.57	30.53
PRODUITS FINANCIERS	1.82					
76880000 Ecarts de conversion	1.82	0.00				
CHARGES FINANCIERES	3 521.30	1.67	1 227.42	1.69	1 485.82	1.88
66111000 INTERETS S/EMPRUNT	3 520.51	1.67	1 227.42	1.69	1 485.82	1.88
66880000 Ecarts de conversion	0.79	0.00				
RESULTAT COURANT	56 245.35	26.66	2 878.00	3.96	22 588.75	28.65
PRODUITS EXCEPTIONNELS	457.74	0.22	553.30	0.76		
77180000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	457.74	0.22	553.30	0.76		

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
CHARGES EXCEPTIONNELLES	718.90	0.34	108.67	0.15		
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	718.90	0.34	108.67	0.15		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	261.16	0.12	444.63	0.61		
IMPOT SUR LES BENEFICES	10 720.00	5.08	498.00	0.68	3 388.00	4.30
69510000 IMPOT SOCIETE A 15 %	5 718.00	2.71	498.00	0.68	3 388.00	4.30
69520000 IS A 28 %	5 002.00	2.37				
RESULTAT NET	45 264.19	21.45	2 824.63	3.88	19 200.75	24.35

59 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

AUTRES ETATS

SARL CABINET SAINT MICHEL

Esplanade Sainte Catherine

05700 SERRES

04.92.67.15.74

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00020 000	AURIOL DELWARDE ARCHITECTE	924.00	280520	L 100.00		552.00	552.00	372.00	
00021 000	OPTRA CREATION SITE WEB	1 430.40	121020	L 100.00		318.00	318.00	1 112.40	
Totaux compte : 20100000		2 354.40				870.00	870.00	1 484.40	

Compte : 20700000 FONDS COMMERCIAL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	15/01/2017 FDS CCE PREV SANTE	182 000.00	150117	N 0.00				182 000.00	
00002 000	27/12/2019 FDS CCE ASSCE VIE	394 250.00	271219	N 0.00				394 250.00	
Totaux compte : 20700000		576 250.00						576 250.00	

Compte : 21810000 AAI DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00025 000	AGENCEMENTS BUREAU RENOVE LUMINAIRES	1 756.32	011020	L 20.00		89.00	89.00	1 667.32	
00026 000	RENOVATION BUREAUX GROS OEUVRE	26 395.56	011020	L 14.29		951.00	951.00	25 444.56	
00027 000	RENOVATION BUREAU ETAGERES/PLACARDS/MOBILIER	10 458.00	011020	L 14.29		377.00	377.00	10 081.00	
Totaux compte : 21810000		38 609.88				1 417.00	1 417.00	37 192.88	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00003 000	30/03/2017 SCOOTER	2 300.00	300317	L 20.00	1 266.28	460.00	1 726.28	573.72	
Totaux compte : 21820000		2 300.00			1 266.28	460.00	1 726.28	573.72	

Compte : 21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00004 000	03/11/2017 I PHONE	899.99	031117	L 20.00	389.00	180.00	569.00	330.99	
00005 000	27/12/2019 ORDINATEUR DE BUREAU	800.00	271219	L 50.00	4.44	400.00	404.44	395.56	
00006 000	27/12/2019 IMPRIMANTE	430.00	271219	L 50.00	2.39	215.00	217.39	212.61	
00007 000	27/12/2019 ORDI PORTABLE	800.00	271219	L 50.00	4.44	400.00	404.44	395.56	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00008 000	27/12/2019 NAS SAUVEGARDE	650.00	271219	L 50.00	3.61	325.00	328.61	321.39	
00009 000	27/12/2019 PHOTOCOPIEUR	400.00	271219	L 50.00	2.22	200.00	202.22	197.78	
Totaux compte : 21830000		3 979.99			406.10	1 720.00	2 126.10	1 853.89	

Compte : 21840000 MOBILIER

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00010 000	15/01/2017 MOBILIER	3 000.00	150117	L 20.00	1 776.67	600.00	2 376.67	623.33	
00011 000	27/12/2019 DOSSIERS SUSPENDUS	500.00	271219	L 50.00	2.78	250.00	252.78	247.22	
00012 000	27/12/2019 FAUTEUIL DE BUREAU	80.00	271219	L 50.00	0.44	40.00	40.44	39.56	
00013 000	27/12/2019 3 ARMOIRES METAL RIDEAU	600.00	271219	L 50.00	3.33	300.00	303.33	296.67	
00014 000	27/12/2019 BUREAU	250.00	271219	L 50.00	1.39	125.00	126.39	123.61	
00015 000	27/12/2019 4 CHAISES	120.00	271219	L 50.00	0.67	60.00	60.67	59.33	
00016 000	27/12/2019 2 ETAGERES	140.00	271219	L 50.00	0.78	70.00	70.78	69.22	
00017 000	27/12/2019 DIVERS BUREAU	200.00	271219	L 50.00	1.11	100.00	101.11	98.89	
00018 000	27/12/2019 3 VITRINES PRESENTATION	600.00	271219	L 50.00	3.33	300.00	303.33	296.67	
00019 000	27/12/2019 DESTRUCTEUR PAPIER	90.00	271219	L 50.00	0.50	45.00	45.50	44.50	
00022 000	LA REDOUTE 3 FAUTEUILS	985.98	280920	L 50.00		129.00	129.00	856.98	
00023 000	LA REDOUTE 1 FAUTEUIL	347.66	280920	L 50.00		46.00	46.00	301.66	
00024 000	NORTHECO CANAPE / CHAISES	1 750.00	011020	L 33.33		148.00	148.00	1 602.00	
Totaux compte : 21840000		8 663.64			1 791.00	2 213.00	4 004.00	4 659.64	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
588 109.99		44 047.92		44 047.92				632 157.91

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
3 463.38	6 680.00			6 680.00		10 143.38		

ANNEXE 3.4

COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE AU 31.12.2020

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS

- Annexe

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065
- Liasse 2067
- Liasses 2050 à 2059-G

ANNEXES FISCALES

- Annexes fiscales

DOSSIER DE GESTION

- Détail bilan synthétique
- Détail Soldes Intermédiaires de Gestion

AUTRES ETATS

- Etat des Immobilisations

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	X
--------------------------------------	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges	X
-----------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 889 028.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 823 411.49 Euros et dégagant un bénéfice de 110 938.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	12 885	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	377 503	
Installations générales agencements aménagements divers		15 874	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 937	5 224
	TOTAL	40 811	5 224
Autres participations		206 010	
Prêts, autres immobilisations financières		1 602	
	TOTAL	207 612	
	TOTAL GENERAL	638 811	5 224

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		12 885	12 885
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		377 503	377 503
Installations générales agencements aménagements divers			15 874	15 874
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 161	30 161
	TOTAL		46 036	46 036
Autres participations			206 010	206 010
Prêts, autres immobilisations financières			1 602	1 602
	TOTAL		207 612	207 612
	TOTAL GENERAL		644 035	644 035

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	10 337	2 547	12 885
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	227		227
Installations générales agencements aménagements divers		15 874		15 874
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 479	3 901	20 380
	TOTAL	32 353	3 901	36 254
	TOTAL GENERAL	42 918	6 448	49 366

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	2 547			
Matériel de bureau informatique mobilier		3 901			
	TOTAL	3 901			
	TOTAL GENERAL	6 448			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 602		1 602
Impôts sur les bénéficiaires	2 062	2 062	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 421	1 421	
Groupe et associés	93 727	93 727	
Débiteurs divers	25 483	25 483	
Charges constatées d'avance	8 954	8 954	
TOTAL	133 248	131 646	1 602

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	51	51		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 613	10 613		
Personnel et comptes rattachés	53 599	53 599		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 389	50 389		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 187	11 187		
Autres impôts taxes et assimilés	13 721	13 721		
Groupe et associés	12 219	12 219		
TOTAL	151 779	151 779		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	12 219			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.2449	20 000			20 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	3 917	
Total général	3 917	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport fonds commerce 1993			301 849	301 849	
Achat fonds commerce 1999	48 784			48 784	
Rachat différentiel 2005	26 643			26 643	
Total	75 427		301 849	377 276	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
GRAPHISME ET LOGICIEL	5 836	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau mobilier	Linéaire	4 à 7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	73 173
Autres créances	25 483
Total	98 656

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 477
Dettes fiscales et sociales	87 057
Total	92 584

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 954
Total	8 954

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	205 995		
Autres créances	75 727		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		20 013
Dont entreprises liées		20 013

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS AURELIEN ALMERGE ASSURAN	5 000	32 112	41.00	15 020	15 020			211 000	45 264		
- SA JCB HOLDING	327 921	2 393 125	10.00	190 485	190 485			2 289 510	502 644	6 000	
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Transferts de charges**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
TRANSFERT CHARGES LOYER	3 953
TRANSFERT CHARGES FORMATION	4 230
TRANSFERT CHARGES CPAM	510
Total	8 693

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le 19/03/2021
BOTTERO Jean Marie Président

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

DOSSIER FISCAL

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SAS BOTTERO PATRIMOINE		11 Bd Rabateau	
SIRET	3 9 2 9 9 3 6 4 8 0 0 0 2 2	13008 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées COURTIER EN ASSURANCE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	82 672	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET SAINT MICHEL ESPLANADE SAINTE CATHERINE 05700 SERRES Tél: 04.92.67.15.74			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 19/03/2021	Lieu: MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature 0BOTTERO Jean Marie	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	60 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				39 546
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				20 454
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)				60 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

67 Avenue Majoral Arnaud 04100 MANOSQUE

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

(2021)

Désignation de l'entreprise Société SAS BOTTERO PATRIMOINEdu 01012020Adresse 11 Bd Rabateau 13008 MARSEILLEau 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	PEREZ Michael Responsable commercial				17 rue du Hmeau de Fraisse 34360 CEBAZAN			
2	MENARD Christophe Conseil Gestion Patrimoine				223 Rue de la Tuilerie Chez Mme IDE 13320 BOUC BEL AIR			
3	PANACCIULLI Stéphane Attaché Commercial				63 Boulevard Joliot Curie 04220 SAINTE TULLE			
4	DELAUNAY Pierre Antoine Conseiller Patrimonial				20 rue Rigord 13007 MARSEILLE			
5	LOPEZ Thomas Conseiller Patrimonial				25 rue de L'Hort de Vidal 34490 PAILHES			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	68 384			68 384	10 474			78 858
2	50 489			50 489	5 743			56 232
3	41 147			41 147	6 538			47 685
4	35 131			35 131	2 108			37 239
5	29 225			29 225	4 705			33 930
6								
7								
8								
9								
10								
**	224 376			224 376	29 568			253 944

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	643
Total	643

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩	254 587	- de l'exercice 2020 ⑩	120 792
- de l'exercice précédent ⑩	289 105	- de l'exercice précédent ⑩	128 156
Nom et qualité du signataire <u>OBOTTERO Jean Marie</u>		A <u>MARSEILLE</u> le <u>19/03/2021</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 11 Bd Rabateau 13008 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 2 9 9 3 6 4 8 0 0 0 2 2 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	3 917	AC	3 917		
	Frais de développement *	CX	8 968	CQ	8 968		2 547
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	227	AG	227		
	Fonds commercial (1)	AH	377 276	AI		377 276	377 276
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 036	AU	36 254	9 781	8 458
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	206 010	CV		206 010	206 010	
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	1 602	BI		1 602	1 602	
TOTAL (II)	BJ	644 035	BK	49 366	594 669	595 893	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	122 692	CA		122 692	158 616
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	162 713	CG		162 713	53 203	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 954	CI		8 954	6 555	
TOTAL (III)	CJ	294 359	CK		294 359	218 374	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	938 395	1A	49 366	889 029	814 267

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Dans les opérations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022 Dossier N° CPE001 en Euros. CABINET SAINT MICHEL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :304...898.....)	DA	304 898	304 898	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 409	3 409	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	318 004	261 764	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 938	116 240	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	737 250	686 312	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	12 219	1 705	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 613	5 605	
	Dettes fiscales et sociales	DY	128 895	120 646	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	151 779	127 956		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	889 029	814 267		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	151 779	127 956		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	51			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	823 411	FH		FI	823 411
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	823 411	FK		FL	823 411	656 626
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 693	9 416
	Autres produits (1) (11)					FQ	89	79
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	832 193
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	174 790	135 799
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	49 973	44 340
	Salaires et traitements*					FY	326 158	240 665
	Charges sociales (10)					FZ	155 154	111 429
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	6 448	4 160	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)				GE	4		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	712 528	536 393
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	119 665	129 728
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 017	20 017
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	20 017	20 017
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		753
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		753
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	20 017	19 263
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	139 682	148 991

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	396	211	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	396	211	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	274	2 034	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	274	2 034	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	122	(1 823)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 866	30 928	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	852 607	686 349	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	741 668	570 109	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 938	116 240	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 693	9 416	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	dont cotisations Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf état annexe		274	396	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	12 885	D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	377 503	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	15 874	KW	
		Matériel de transport *		KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	24 937	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III			LN	40 811	LO	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
	Autres participations		8U	206 010	8V		
	Autres titres immobilisés		IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 602	IU		
	TOTAL IV		LQ	207 612	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	638 811	OH		
						OJ	5 224

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	12 885	D7	12 885	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	377 503	IX	377 503	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM	15 874	MN	15 874
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	30 161	MT	30 161
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	46 036	NH	46 036	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IO		ØX	206 010	ØY	206 010	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	1 602	2F	1 602	
	TOTAL IV			I3		NJ	207 612	NK	207 612	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	644 035	ØL	644 035		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ne pas reporter le montant des centimes*

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	10 337	EL	2 547	EM		EN	12 885
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	227	PF		PG		PH	227
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles			QD	15 874	QE		QF		QG	15 874
			QH		QI		QJ		QK	
			QL	16 479	QM	3 901	QN		QO	20 380
			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	32 353	QV	3 901	QW		QX	36 254
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	42 918	ØP	6 448	ØQ		ØR	49 366

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO					
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 602	UV		UW	1 602	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)		UO						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		VM	2 062		2 062		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 421		1 421		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	93 727		93 727			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	25 483		25 483			
	Charges constatées d'avance		VS	8 954		8 954			
	TOTAUX			VT	133 248	VU	131 646	VV	1 602
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	51		51			
	à plus de 1 an à l'origine		VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 613		10 613				
Personnel et comptes rattachés		8C	53 599		53 599				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 389		50 389				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 187		11 187			
Obligations cautionnées		VX							
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 721		13 721				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	12 219		12 219				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX			VY	151 779	VZ	151 779			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	12 219
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		Société SAS BOTTERO PATRIMOINE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
						3	1	1	2	2	0	2	0
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									
				- imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme										
			- Plus-values soumises au régime des fusions										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
											TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS													
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *													
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									
				- imposées aux taux de 19 %									
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
				- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	1 001						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												
	Majoration d'amortissement *												
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI					
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
											TOTAL II		
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI	120 792							
			déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	120 792							

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS BOTTERO PATRIMOINE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	27 431
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS BOTTERO PATRIMOINE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	116 240		Dividendes		ZE	60 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I	OF	116 240			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	116 240					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	22 782		6 000					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	38 421		30 117					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	17 103		11 052					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	16 811		5 975					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	79 673		82 655					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	174 790		135 799					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 708		1 512					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	48 265		42 828					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	49 973		44 340					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	31 569		14 126					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 700		3 222					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	286 448							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINENéant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

	Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
			Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINENéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS BOTTERO PATRIMOINE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SAS BOTTERO PATRIMOINE				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	8
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	823 411
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	823 411
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	89
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	8 693
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	396
TOTAL 2				OM	9 178
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	137 809
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	26 511
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	164 324
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	668 266
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	668 266
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	823 411	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

3 9 2 9 9 3 6 4 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SAS BOTTERO PATRIMOINE

ADRESSE (voie)

11 Bd Rabateau

CODE POSTAL

13008

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

6 818

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

13 182

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SC

Dénomination

SC BOTTERO

N° SIREN (si société établie en France)

852111947

% de détention

24.09

Nb de parts ou actions

4 818

Adresse :

N°

177

Voie

Code postal

04800

Commune

GREOUX LES BAINS

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

JCB HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

394143812

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

67

Voie

Av Majoral Arnaud

Code postal

04100

Commune

MANOSQUE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BOTTERO

Prénom(s)

Jean Marie

Nom marital

% de détention

59.32

Nb de parts ou actions

11 864

Naissance :

Date

061067

N° Département

04

Commune

VALENSOLE

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Chemin des Collines

Code postal

04800

Commune

GREOUX LES BAINS

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

3 9 2 9 9 3 6 4 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SAS BOTTERO PATRIMOINE

ADRESSE (voie)

11 Bd Rabateau

CODE POSTAL

13008

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SAS

Dénomination

AURELIEN ALMERGE ASSURANCES ET PATRIMOINE

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 1 6 7 1 9 3 2

% de détention

41.00

Adresse :

N°

59

Voie

Rue de Verdun

Code postal

11000

Commune

CARCASSONNE

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

JCB HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

3 9 4 1 4 3 8 1 2

% de détention

10.00

Adresse :

N°

67

Voie

Av Majoral Arnaud

Code postal

04100

Commune

MANOSQUE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

ANNEXES FISCALES

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2020

Dénomination de l'entreprise	Société SAS BOTTERO PATRIMOINE													
N° SIRET de l'établissement principal	3	9	2	9	9	3	6	4	8	0	0	0	2	2
Adresse	N°	11												
	Voie	Bd Rabateau												
	Code postal	1	3	0	0	8								
	Commune	MARSEILLE												
Code Activité	6	6	2	2	Z									
Activité	COURTIER EN ASSURANCE													

A	Date	Signature
MARSEILLE	19/03/2021	0BOTTERO Jean Marie

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	au	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W	/			/				
-------------------	---	---	---	--	--	---	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	668 266
Chiffre d'affaires de référence	A3	823 411
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN | 3 | 9 | 2 | 9 | 9 | 3 | 6 | 4 | 8

PAGE | 2 | / | 2

III. RÉPARTITION DES SALARIÉS

A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIES
A4	A5	A6	A7	A8
	13	MARSEILLE	2 0 8	4.00
	04	MANOSQUE	1 1 2	4.00

Cegid Quadra

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

DOSSIER DE GESTION

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2020 12	bilan	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	377 275.74	42.44	379 823.16	46.65	377 275.74	45.05
20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	3 916.72	0.44	3 916.72	0.48	3 916.72	0.47
20300000 CREATION GRAPHIQUE	8 967.98	1.01	8 967.98	1.10	5 608.74	0.67
20500000 LOGICIELS	227.24	0.03	227.24	0.03	227.24	0.03
20700000 FONDS COMMERCIAL	350 632.74	39.44	350 632.74	43.06	350 632.74	41.86
20710000 INCORPOREL DIFFERENTIEL	26 643.00	3.00	26 643.00	3.27	26 643.00	3.18
28010000 AMORTS FRAIS D'ETABLISSEMENT	3 916.72	0.44	3 916.72	0.48	3 916.72	0.47
28030000 AMORTS CREATION GRAPHIQUE	8 967.98	1.01	6 420.56	0.79	5 608.74	0.67
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	227.24	0.03	227.24	0.03	227.24	0.03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 781.43	1.10	8 458.01	1.04	4 164.80	0.50
21810000 AAI DIVERS	15 874.34	1.79	15 874.34	1.95	15 874.34	1.90
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	27 499.70	3.09	22 275.21	2.74	15 731.97	1.88
21840000 MOBILIER	2 661.54	0.30	2 661.54	0.33	1 563.05	0.19
28181000 AMORT.AAI DIVERS	15 874.35	1.79	15 874.35	1.95	15 874.35	1.90
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	18 476.83	2.08	14 795.46	1.82	11 567.16	1.38
28184000 AMORT.MOBILIER	1 902.97	0.21	1 683.27	0.21	1 563.05	0.19
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	207 612.00	23.35	207 612.00	25.50	192 102.00	22.94
26110000 ACTION JCB HOLDING	190 485.00	21.43	190 485.00	23.39	190 485.00	22.74
26111000 PARTICIPATION INCOMON	490.00	0.06	490.00	0.06		
26111100 ACTIONS SAS ALMERGUE	15 020.00	1.69	15 020.00	1.84		
26120000 PARTS SOCIALES CMAR	15.00	0.00	15.00	0.00	15.00	0.00
27500000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES	1 602.00	0.18	1 602.00	0.20	1 602.00	0.19
ACTIF IMMOBILISE	594 669.17	66.89	595 893.17	73.18	573 542.54	68.48
AUTRES CREANCES	122 692.05	13.80	158 616.09	19.48	71 564.57	8.54
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTE			1 300.00	0.16	1 700.00	0.20
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 062.00	0.23				
44562400 TVA DED SUR IMPOS			300.10	0.04		
44566200 TVA DEDUCTIBLE AU PRORATA			312.25	0.04		
44580000 TVA A REGULARISER	1 420.62	0.16				
45100000 C/CT JCB HOLDING	2 553.54	0.29	3 416.50	0.42		
45180000 GROUPE FACT A ETABLIR	73 173.02	8.23	104 421.52	12.82	43 673.00	5.21
45500500 CPTE COURANT INCOMON	18 000.00	2.02	18 000.00	2.21		
46710000 DEBITEURS DIVERS			3 558.75	0.44		
46870000 COMMISSIONS A RECEVOIR	25 482.87	2.87	27 306.97	3.35	26 191.57	3.13
DISPONIBILITES	162 713.38	18.30	53 203.13	6.53	186 588.06	22.28
51200000 BQUE CMAR	140 662.19	15.82	30 833.73	3.79	158 868.17	18.97
51220000 BANQUE SMC	21 951.19	2.47	22 269.40	2.73	27 619.89	3.30
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	100.00	0.01	100.00	0.01	100.00	0.01
ACTIF CIRCULANT	285 405.43	32.10	211 819.22	26.01	258 152.63	30.82
COMPTES DE REGULARISATION	8 954.02	1.01	6 554.98	0.81	5 844.87	0.70
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	6 794.02	0.76	6 554.98	0.81	5 844.87	0.70
48601000 TICKETS RESTAURANT	2 160.00	0.24				
TOTAL DE L'ACTIF	889 028.62	100.00	814 267.37	100.00	837 540.04	100.00

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2020 12	bilan	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan
CAPITAL ET RESERVES	626 311.64	70.45	570 071.54	70.01	487 479.48	58.20
10130000 CAPITAL SOCIAL VERSE	304 898.03	34.30	304 898.03	37.44	304 898.03	36.40
10610000 RESERVE LEGALE	3 409.28	0.38	3 409.28	0.42	3 409.28	0.41
10630000 RESERVE FACULTATIVE	318 004.33	35.77	261 764.23	32.15	179 172.17	21.39
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	110 938.30	12.48	116 240.10	14.28	108 592.06	12.97
CAPITAUX PROPRES	737 249.94	82.93	686 311.64	84.29	596 071.54	71.17
GROUPES ET ASSOCIES	12 219.24	1.37	1 705.24	0.21	119 867.31	14.31
45100000 C/CT JCB HOLDING					1 378.82	0.16
45190000 GROUPE FACTURES A RECEVOIR					3 600.00	0.43
45501000 C/CT JEAN MARIE BOTTERO	12 219.24	1.37	506.24	0.06	4 110.24	0.49
45501100 CPTE COURANT V BOTTERO			1 199.00	0.15		
45520000 APPORT REMBOURSABLE CGPE					110 000.00	13.13
45582000 INTERETS C/CT CGPE COURUS					778.25	0.09
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	50.92	0.01			133.81	0.02
51980000 INT.COURUS/CONC.BANC.COUR	50.92	0.01			133.81	0.02
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	10 613.05	1.19	5 604.51	0.69	12 213.51	1.46
40100000 FOURNISSEURS	5 136.35	0.58	4 650.77	0.57	4 487.42	0.54
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	5 476.70	0.62	953.74	0.12	7 726.09	0.92
AUTRES DETTES	128 895.47	14.50	120 645.98	14.82	109 253.87	13.04
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	18 241.02	2.05	17 665.87	2.17	12 687.82	1.51
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	35 358.00	3.98	16 153.00	1.98	31 291.27	3.74
43100000 URSSAF	13 490.88	1.52	23 312.00	2.86	9 872.00	1.18
43720000 MEDERIC	8 343.89	0.94	17 715.81	2.18	8 867.90	1.06
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	9 189.83	1.03	8 865.90	1.09	7 136.26	0.85
43860000 CHARGES S/PRIME OBJECTIF	18 728.98	2.11	9 180.91	1.13	17 020.49	2.03
43861000 AFER ART 83	613.85	0.07	723.55	0.09	328.28	0.04
43863000 ADSPL	21.33	0.00	99.56	0.01	77.90	0.01
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 745.18	0.20	4 019.00	0.49		
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			5 640.00	0.69	2 582.00	0.31
44551000 TVA DUE	10 980.00	1.24	63.00	0.01	3 616.00	0.43
44566200 TVA DEDUCTIBLE AU PRORATA					611.37	0.07
44572000 TVA COLLECTEE 20 %					3 143.00	0.38
44572500 TVA COLLECTEE/TRANSFERT CHGES	207.00	0.02				
44580000 TVA A REGULARISER			881.15	0.11		
44710000 TAXE SUR SALAIRES	7 071.87	0.80	13 799.00	1.69	8 748.00	1.04
44860000 ETAT A PAYER	43.07	0.00				
44861000 TAXE APPRENTISSAGE/FORMATION	4 860.57	0.55	2 527.23	0.31	3 271.58	0.39
DETTES	151 778.68	17.07	127 955.73	15.71	241 468.50	28.83
TOTAL DU PASSIF	889 028.62	100.00	814 267.37	100.00	837 540.04	100.00

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	823 411.49	100.00	656 625.65	100.00	544 761.36	100.00
PRODUCTION VENDUE	823 411.49	100.00	656 625.65	100.00	544 761.36	100.00
70820000 COMMISSIONS AFER	128 291.47	15.58	14 762.26	2.25	26 214.73	4.81
70820100 COMMISSIONS ALPTIS EXO TVA					133.88	0.02
70820200 COMMISSIONS CARDIF EXO TVA	795.53	0.10	882.41	0.13	1 169.47	0.21
70820300 COMM AVIVA EXO TVA	331.18	0.04	1 261.35	0.19	182.21	0.03
70820400 COMMISSIONS GENERALI EXO TVA	9 365.45	1.14	4 641.33	0.71	4 979.19	0.91
70820500 COMMISSIONS MMA EXO TVA			6.18	0.00		
70820600 COMM FINANC CARROUSSEL EXO TVA			1 287.50	0.20	4 396.13	0.81
70820700 COMM FINANC CARROUSSEL TVA 20%					425.00	0.08
70820770 COMM OBSITAS HT A TVA 20 %					11 655.00	2.14
70820800 COMM CREDIFINN TVA 20 %			268.54	0.04		
70820810 COMM AGEAS EXO TVA	25 363.12	3.08				
70820820 COMM EIFFEL/ALTO EXO TVA	1 255.11	0.15				
70820830 COMM EXTANDAM EXO TVA	1 843.00	0.22				
70820840 COMM NORTIA EXO TVA	12 870.40	1.56				
70820850 COMM LB 2 S TVA 20 %	5 545.81	0.67				
70820900 COMM SURAVENIR EXO TVA	28 669.45	3.48	2 672.43	0.41		
70821200 COMM TRANSACCORD TVA 20%	28 382.67	3.45			8 844.87	1.62
70821310 COMM ERES TVA 20 %					500.00	0.09
70821320 COMMISSIONS DIVERSES					1 500.00	0.28
70821400 COMM ERES GESTION EXO TVA	1 810.62	0.22	1 337.27	0.20	1 707.27	0.31
70821500 RETRO COMM JCB HOLDING EXO TVA	284 724.63	34.58	286 421.52	43.62	82 173.00	15.08
70821610 COMMISSIONS CGPE	186 894.72	22.70	161 869.06	24.65	238 874.96	43.85
70821620 COMM CGPE TVA 20 %	64 926.29	7.89	45 076.70	6.86	71 437.04	13.11
70821630 COMM VOISIN (atland) TVA 20%	42 342.04	5.14	36 136.39	5.50		
70821700 COMM CREDIT FONCIER			2 455.77	0.37	10 361.76	1.90
70821900 COMMISSIONS DIVERSES			85.91	0.01		
70821990 COMM AFER EN COURS EXO TVA			97 461.03	14.84	80 206.85	14.72
PRODUCTION DE L'EXERCICE	823 411.49	100.00	656 625.65	100.00	544 761.36	100.00
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	823 411.49	100.00	656 625.65	100.00	544 761.36	100.00
MARGE BRUTE GLOBALE	823 411.49	100.00	656 625.65	100.00	544 761.36	100.00
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	174 790.33	21.23	135 799.14	20.68	106 602.64	19.57
60610000 EDF	689.41	0.08	292.73	0.04		
60611000 COMBUSTIBLES	86.43	0.01			284.14	0.05
60630000 PETIT OUTILLAGE	2 283.11	0.28	1 352.23	0.21	1 739.48	0.32
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIV	1 976.92	0.24	1 091.28	0.17	721.13	0.13
60640200 FOURNITURES BUREAU MONTPELLER	109.51	0.01	113.59	0.02		
60641000 FRAIS D'IMPRIMERIE			2 304.50	0.35	177.50	0.03
60650000 FOURNITURES LOGICIEL	500.00	0.06	130.00	0.02	160.00	0.03
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE	22 782.00	2.77	6 000.00	0.91		
61300000 LOCATION MONTPELLIER REGUS	7 906.00	0.96	7 805.00	1.19	7 334.00	1.35
61300500 LOCATION MNSQ 1° ETAGE	9 600.00	1.17	9 600.00	1.46		
61301000 PARTICIPATION LOCATIVE MARSEIL					3 600.00	0.66
61301500 LOCATION KWERK PARIS	16 911.15	2.05	6 613.75	1.01		
61302000 LOCATION SALLES			246.00	0.04	440.00	0.08
61310000 LOCATION COPIEUR	1 064.00	0.13	786.67	0.12	504.00	0.09
61360000 UTILISATION LICENCE CGP ENTR	1 500.00	0.18	3 626.00	0.55		
61400500 CHARGES LOC MNSQ 1° ET	1 440.00	0.17	1 440.00	0.22		
61500000 ENTRETIENS REPARATIONS	1 101.07	0.13				

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
61510000 ENTRETIEN LOCAUX	1 221.66	0.15	498.71	0.08		
61560000 MAINTENANCE	563.97	0.07	594.40	0.09	579.75	0.11
61560100 MAINTENANCE COPIEUR CANON	304.41	0.04	25.22	0.00		
61560200 MAINTENANCE INFO DID	316.67	0.04				
61610000 PRIMES D'ASSURANCE	3 320.44	0.40	3 167.05	0.48	1 496.03	0.27
61700000 ETUDES ET RECHERCHES			76.13	0.01		
61850000 SEMINAIRES CONFERENCES	5 005.09	0.61	861.85	0.13	926.48	0.17
62200000 COMM TICKETS RESTAURANTS	386.10	0.05	340.25	0.05	255.15	0.05
62220000 COMMISSIONS COURTAGES	16 811.47	2.04	5 974.75	0.91	15 766.41	2.89
62260000 REMUNERAT.INTERMED. HONOR	6 804.50	0.83	6 311.92	0.96	5 661.73	1.04
62261000 PRESTATIONS M. CAR	4 000.00	0.49	4 000.00	0.61	4 000.00	0.73
62262000 PRESTATIONS ROCKET COMPLIANCE	5 600.00	0.68				
62270000 FRAIS ACTES	312.55	0.04	399.43	0.06	419.06	0.08
62310000 PUB RELATIONS PUBLIQUES	3 271.20	0.40			2 000.00	0.37
62340000 CADEAUX CLIENTS			1 038.23	0.16	1 266.66	0.23
62340300 CADEAUX SALAIRES	2 165.82	0.26	750.78	0.11	246.79	0.05
62341000 CADEAUX PARRAINAGE			401.00	0.06		
62380000 DONS COTISATIONS	94.00	0.01	92.00	0.01		
62410000 PORTS S/ACHATS	21.20	0.00	32.00	0.00	48.00	0.01
62500000 FRAIS DE REPRESENTATION			21.56	0.00	511.20	0.09
62510000 DEPLACEMENTS JM	11 667.75	1.42	16 992.97	2.59	8 059.24	1.48
62510100 DEPLACEMENTS SP	6 538.39	0.79	10 315.40	1.57	8 791.94	1.61
62510400 DEPLACEMENTS CM	4 646.56	0.56	9 114.24	1.39	4 896.83	0.90
62510500 DEPLACEMENTS MP	10 473.86	1.27	14 542.74	2.21	14 452.45	2.65
62510600 DEPLACEMENTS CYRIL	504.57	0.06	1 184.67	0.18	2 042.65	0.37
62510700 DEPLACEMENTS THEO GUERIN	943.04	0.11	724.54	0.11		
62510800 DEPLACEMENTS CT PARIS					790.68	0.15
62510900 DEPLACEMENTS ANTOINE DELAUNAY	2 108.37	0.26	794.06	0.12		
62510910 DEPLACEMENTS TH LOPEZ	4 705.28	0.57				
62510920 DEPLACEMENTS CH MENARD	1 096.23	0.13				
62510930 DEPLACEMENTS R SARI	717.08	0.09				
62510940 DEPLACEMENTS V BOTTERO	366.63	0.04				
62511000 DEPL PEAGES	3 475.33	0.42	3 187.90	0.49	2 475.51	0.45
62560000 FRAIS DE MISSIONS	985.85	0.12	352.14	0.05	708.33	0.13
62570000 MISSIONS RECEPTIONS	643.10	0.08	822.56	0.13	459.28	0.08
62610000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	978.76	0.12	1 554.01	0.24	1 953.54	0.36
62620000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	15.00	0.00	390.53	0.06	315.74	0.06
62620010 TELEPHONIE SWITCH COM	1 422.42	0.17				
62620200 FREE MOBILE JMB					16.66	0.00
62620300 SOSH MOBILE SP	199.92	0.02	199.92	0.03	200.55	0.04
62620400 SOSH MOBILE C MENARD	235.80	0.03	208.41	0.03	245.97	0.05
62620500 SOSH MOBILE M PEREZ	214.18	0.03	185.51	0.03	211.57	0.04
62620600 SOSH MOBILE C TONARELLI	133.28	0.02	183.26	0.03	201.16	0.04
62620700 SOSH MOBILE JMB	252.09	0.03	124.29	0.02	119.01	0.02
62620800 SOSH MOBILE PA DELAUNAY	133.22	0.02	19.98	0.00		
62620900 SOSH MOBILE T GUERIN	143.43	0.02	42.03	0.01		
62620910 SOSH MOBILE TH LOPEZ	183.26	0.02				
62620920 SOSH MOBILE R SARI	66.94	0.01				
62621000 FRAIS INFORMATIQUE	224.75	0.03	5 571.14	0.85	4 282.20	0.79
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 331.56	0.16	1 307.01	0.20	1 205.14	0.22
62800000 FORMATION AUTREMENT DIT			1 719.80	0.26		
62800100 FORMATION ANACOFI	2 235.00	0.27	275.00	0.04		
62800200 FORMATIONS					3 065.00	0.56
62810000 DONS COTISATIONS					450.00	0.08
62811000 CGPE PARTENARIAT COTIS ANNUEL					2 460.00	0.45

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
62812000 COTISATION ANACOFI					1 095.00	0.20
VALEUR AJOUTEE	648 621.16	78.77	520 826.51	79.32	438 158.72	80.43
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	49 973.13	6.07	44 339.55	6.75	29 611.38	5.44
63110000 TAXE S/SALAIRES	25 581.92	3.11	25 187.00	3.84	18 067.00	3.32
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	2 056.40	0.25			1 324.00	0.24
63131000 FORMATION AGEFOS	3 024.17	0.37				
63132000 FORMATION ANACOFI / CIF	1 190.00	0.14	1 900.00	0.29		
63330000 FORMATION CONTINUE			3 607.23	0.55	1 947.58	0.36
63500000 ACP BANQUE DE FRANCE			150.00	0.02		
63511000 CONTR FONCIERE ENTREPRISES	1 708.00	0.21	1 512.00	0.23	1 451.00	0.27
63512000 CVAE	257.00	0.03	258.00	0.04		
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	135.00	0.02	135.00	0.02	55.80	0.01
63520000 TVA NON DEDUCTIBLE PRORATA	15 977.57	1.94	11 590.32	1.77	6 766.00	1.24
63580000 TAXES DIVERSES	43.07	0.01				
SALAIRES DU PERSONNEL	326 158.08	39.61	240 665.28	36.65	202 004.38	37.08
64101000 PRIME MACRON POUVOIR ACHAT					1 200.00	0.22
64101100 PRIMES 13EME MOIS	19 638.70	2.39				
64101200 PRIME EXCEPT PA DELAUNAY	254.74	0.03				
64101300 PRIME EXCEPT TH GUERIN AN N	254.77	0.03				
64101400 PRIME EXCEPT C MENARD AN N	476.73	0.06				
64101500 PRIME EXCEPT S PANACCIULI AN N	476.71	0.06				
64101600 PRIME EXCEPT M PEREZ AN N	572.05	0.07				
64101700 PRIME EXCEPT C TONARELLI AN N	380.24	0.05				
64101800 PRIME EXCEPT TH LOPEZ AN N	191.09	0.02				
64101900 PRIME EXCEPT R SARI AN N	63.70	0.01				
64110000 REMUNERATIONS PERSONNEL	260 187.18	31.60	228 040.78	34.73	194 757.75	35.75
64110100 PRIMES OBJECTIF N					17 982.27	3.30
64110200 PRIME OBJECTIF N - 1			8 506.55	1.30	13 593.62	2.50
64110210 PRIME OBJECTIF CH MENARD N - 1	4 429.00	0.54				
64110220 PRIME OBJ S PANACCIULI N - 1	3 731.00	0.45				
64110230 PRIME OBJECTIF M PEREZ N - 1	8 637.00	1.05				
64110300 PRIME OBJECTIF MP POUR AN N	24 319.00	2.95	8 637.00	1.32		
64110400 PRIME OBJECTIF SP POUR AN N	5 996.79	0.73	3 731.00	0.57		
64110500 PRIME OBJECTIF AN N CM	19 483.56	2.37	4 429.00	0.67		
64111020 PRIME OBJECTIF AN N CT	231.78	0.03	644.00	0.10		
64111030 PRIME OBJECT PA DELAUNAY AN N	4 524.00	0.55				
64111040 PRIME OBJECTIF R SARI AN N	762.00	0.09				
64111500 IJSS	789.50	0.10			165.48	0.03
64120000 CONGES PAYES SALAIRES	575.15	0.07	4 978.05	0.76	1 492.50	0.27
64190000 INDEMN RUPTURE CONVENTIONNELLE	3 777.39	0.46				
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	155 154.28	18.84	111 428.93	16.97	92 575.78	16.99
64510000 URSSAF	75 345.24	9.15	63 478.64	9.67	53 330.67	9.79
64530000 RETRAITE MEDERIC	25 342.17	3.08	21 371.28	3.25	16 375.49	3.01
64540000 ASSEDI	11 691.38	1.42	9 448.93	1.44	7 180.92	1.32
64545000 COTISATIONS PREVOYANCE	9 168.83	1.11	5 805.28	0.88	4 536.02	0.83
64550000 MEDECINE DU TRAVAIL	732.43	0.09	617.66	0.09	493.93	0.09
64580000 AUTRES ORGANISMES	120.96	0.01	99.56	0.02	77.90	0.01
64581000 CHARGES/PRIMES OBJECTIF N	18 728.98	2.27	9 180.91	1.40	9 735.72	1.79
64581100 CHARGES/PRIMES OBJECTIFS N - 1	9 180.91	1.11	16 920.49	2.58	8 009.41	1.47
64800000 AFER ART 83	2 365.08	0.29	1 936.06	0.29	1 242.32	0.23
64810000 GESTEPARGNE	12 951.49	1.57	9 000.00	1.37	9 000.00	1.65

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2018 12	% CA
64820000 CONGES PAYES CHARGES	323.93	0.04	1 729.64	0.26	472.65	0.09
64821000 TICKETS RESTAURANT	7 564.70	0.92	5 681.46	0.87	4 998.57	0.92
64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMP					6 859.00	1.26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	117 335.67	14.25	124 392.75	18.94	113 967.18	20.92
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	89.00	0.01	79.00	0.01		
75800000 PRODUIT DIVERS GESTION COURANT	89.00	0.01	79.00	0.01		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3.51					
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	3.51	0.00				
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	8 692.72	1.06	9 416.25	1.43	8 292.00	1.52
79102000 TRANSFERT CHARGES CPAM	509.72	0.06				
79118000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	3 953.00	0.48	3 902.50	0.59	3 667.00	0.67
79119000 TRANSFERT DE CHARGES AGEFOS	4 230.00	0.51	5 513.75	0.84	4 625.00	0.85
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 448.49	0.78	4 160.34	0.63	2 976.52	0.55
68111000 DOTATION ANN INCORPORELLE	2 547.42	0.31	811.82	0.12		
68112000 DOTATION ANNUELLE CORPORELLE	3 901.07	0.47	3 348.52	0.51	2 976.52	0.55
RESULTAT D'EXPLOITATION	119 665.39	14.53	129 727.66	19.76	119 282.66	21.90
PRODUITS FINANCIERS	20 016.89	2.43	20 016.84	3.05	20 087.16	3.69
76400000 DIVIDENDES RECUS	20 013.00	2.43	20 013.00	3.05	20 013.00	3.67
76880000 Ecarts de conversion	3.89	0.00	3.84	0.00	74.16	0.01
CHARGES FINANCIERES			753.40	0.11	1 771.40	0.33
66111000 INTERETS S/AV DE FONDS			750.75	0.11	1 770.25	0.32
66880000 Ecarts de conversion			2.65	0.00	1.15	0.00
RESULTAT COURANT	139 682.28	16.96	148 991.10	22.69	137 598.42	25.26
PRODUITS EXCEPTIONNELS	396.49	0.05	211.00	0.03	481.04	0.09
77180000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	396.49	0.05	211.00	0.03	481.04	0.09
CHARGES EXCEPTIONNELLES	274.47	0.03	2 034.00	0.31	4 200.40	0.77
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	274.47	0.03	2 034.00	0.31	4 200.40	0.77
RESULTAT EXCEPTIONNEL	122.02	0.01	1 823.00	0.28	3 719.36	0.68
IMPOT SUR LES BENEFICES	28 866.00	3.51	30 928.00	4.71	25 287.00	4.64
69510000 IMPOT SOCIETE A 15 %	5 718.00	0.69	5 718.00	0.87	5 718.00	1.05
69511000 IMPOT SOCIETE A 28 %	23 148.00	2.81	25 210.00	3.84	19 569.00	3.59
RESULTAT NET	110 938.30	13.47	116 240.10	17.70	108 592.06	19.93

11 Bd Rabateau

13008 MARSEILLE

AUTRES ETATS

CABINET SAINT MICHEL
ESPLANADE SAINTE CATHERINE

05700 SERRES
04.92.67.15.74

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20100000 FRAIS D'ETABLISSEMENT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00018 000	TRANSFORMATION EN SAS	3 916.72	011013	L 33.33	3 916.72		3 916.72		
Totaux compte : 20100000		3 916.72			3 916.72		3 916.72		

Compte : 20300000 CREATION GRAPHIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00015 000	GALETS BLEUS AGENCE	1 632.54	241213	L 100.00	1 632.54		1 632.54		
00019 000	LES GALETS BLEUS CREATION GRAPHISME	3 976.20	150114	L 100.00	3 976.20		3 976.20		
00030 000	AUTREMENT DIT	3 359.24	041019	L 100.00	811.82	2 547.42	3 359.24		
Totaux compte : 20300000		8 967.98			6 420.56	2 547.42	8 967.98		

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00013 000	SUDERIANE OFFICE 2010	227.24	140213	L 100.00	227.24		227.24		
Totaux compte : 20500000		227.24			227.24		227.24		

Compte : 20700000 FONDS COMMERCIAL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	FONDS COMMERCE DE MARSEILLE	350 632.74	010405	N 0.00			350 632.74		
Totaux compte : 20700000		350 632.74					350 632.74		

Compte : 20710000 INCORPOREL DIFFERENTIEL

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	DIFFERENTIEL PROTEFEUILLE	26 643.00	011005	N 0.00			26 643.00		
Totaux compte : 20710000		26 643.00					26 643.00		

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21810000 AAI DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	LEROY MERLIN	522.52	290702	L 10.00	522.52		522.52		
00002 000	BEN ELECTRICITE	3 103.62	150104	L 10.00	3 103.62		3 103.62		
00003 000	VITRINE	1 044.40	300404	L 10.00	1 044.40		1 044.40		
00004 000	MR BRICOLAGE	180.37	190495	L 10.00	180.37		180.37		
00005 000	LEROY MERLIN	287.67	250595	L 10.00	287.67		287.67		
00006 000	MR BRICOLAGE	383.99	260595	L 10.00	383.99		383.99		
00007 000	LAPEYRE	206.11	090396	L 10.00	206.11		206.11		
00008 000	ENTREPRISE ELECTRIQUE	270.60	110995	L 10.00	270.60		270.60		
00009 000	DIVERS AGENCEMENTS	732.23	011095	L 10.00	732.23		732.23		
00011 000	PREST CONSEIL ENSEIGNE	7 522.84	280406	L 20.00	7 522.84		7 522.84		
00023 000	AUTREMENT DIT ENSEIGNE	1 620.00	101115	L 33.33	1 620.00		1 620.00		
Totaux compte : 21810000		15 874.35			15 874.35		15 874.35		

Compte : 21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	TELECOPIEUR	501.48	090702	L 20.00	501.48		501.48		
00002 000	ORDINATEUR	1 375.23	240200	L 25.00	1 375.23		1 375.23		
00003 000	PHOTOCOPIEUR	434.45	141002	L 20.00	434.45		434.45		
00004 000	ZEN INFORMATIQUE	791.75	270904	L 20.00	791.75		791.75		
00005 000	ZEN INFORMATIQUE	791.75	270904	L 20.00	791.75		791.75		
00006 000	REPROGRAPHIE C	1 011.19	010296	L 14.29	1 011.19		1 011.19		
00007 000	ORDINATEUR PORTABLE FUJITSU	869.00	210207	L 50.00	869.00		869.00		
00012 000	SUDERIANE ORDI PORTABLE TECRA	980.72	140213	L 50.00	980.72		980.72		
00016 000	PRO BOOK PC PORTABLE	1 079.98	200613	L 50.00	1 079.98		1 079.98		
00024 000	ORDINATEUR ET PERIPHERIQUES	1 048.26	300916	L 33.33	1 048.26		1 048.26		
00025 000	APPLE ORDINATEUR	1 657.17	251116	L 33.33	1 657.17		1 657.17		
00027 000	DID ORDINATEUR MICROSOFT	2 834.33	251017	L 33.33	2 062.77	771.56	2 834.33		
	SURFACE								
00028 000	TELEPHONE PORTABLE	965.83	311217	L 50.00	965.83		965.83		
	Date de mise en service : 01/01/2018								
00029 000	DID UNITE ASUS	1 390.83	260918	L 50.00	878.93	511.90	1 390.83		
00031 000	DID INFORMATIQUE CM	1 099.48	170719	L 33.33	166.96	366.49	533.45	566.03	
00032 000	DID INFORMATIQUE SM	1 099.48	170719	L 33.33	166.96	366.49	533.45	566.03	
00033 000	DID INFORMATIQUE	1 744.30	181019	L 33.33		479.68	479.68	1 264.62	
	PC/ACCESSOIRES								
	Date de mise en service : 04/03/2020								
00034 000	DID INFORMATIQUE POSTE	1 639.08	231219	L 33.33	12.14	546.36	558.50	1 080.58	
00035 000	POSTE APPLE STORE	960.90	311219	L 33.33	0.89	320.30	321.19	639.71	
00039 000	DID ORDINATEUR	1 223.33	110920	L 33.33		124.60	124.60	1 098.73	
00040 000	ORDINATEUR	1 662.83	300920	L 33.33		140.11	140.11	1 522.72	
00041 000	DID INFORMATIQUE	2 180.83	081220	L 33.33		46.44	46.44	2 134.39	
00042 000	DID CLAVIER ORDI	157.50	141220	L 100.00		7.44	7.44	150.06	
Totaux compte : 21830000		27 499.70			14 795.46	3 681.37	18 476.83	9 022.87	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21840000 MOBILIER

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	BRUNEAU CLOISON MOBILE	1 277.21	020307	L 20.00	1 277.21		1 277.21		
00002 000	CAISSON MOBILE	285.84	060307	L 33.33	285.84		285.84		
00036 000	MOBILIER EPOXIA	1 098.49	140619	L 20.00	120.22	219.70	339.92	758.57	
Totaux compte : 21840000		2 661.54			1 683.27	219.70	1 902.97	758.57	

Compte : 26110000 ACTION JCB HOLDING

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00017 000	ACH 112 ACTIONS DE JCB HOLDING	135 539.00	171213	N 0.00				135 539.00	
00020 000	ACHAT 20 ACTIONS JCB HOLD A J CL BOTTERO	24 421.00	130214	N 0.00				24 421.00	
00021 000	ACHAT 25 ACTION DE JCB HOLD A BERNADETTE BOTTERO	30 525.00	260214	N 0.00				30 525.00	
Totaux compte : 26110000		190 485.00						190 485.00	

Compte : 26111000 PARTICIPATION INCOMON

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00037 000	PARTICIPATION INCOMON 49 %	490.00	190619	N 0.00				490.00	
Totaux compte : 26111000		490.00						490.00	

Compte : 26111100 ACTIONS SAS ALMERGUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00038 000	2 050 ACT X 7.3268 € ALMERGUE	15 020.00	191219	N 0.00				15 020.00	
Totaux compte : 26111100		15 020.00						15 020.00	

Compte : 26120000 PARTS SOCIALES CMAR

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00022 000	SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES	15.00	230514	N 0.00				15.00	
Totaux compte : 26120000		15.00						15.00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 27500000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00026 000	REGUS DEPOT GARANTIE MONTPELLIER	1 602.00	300916	N 0.00				1 602.00	
Totaux compte : 27500000		1 602.00						1 602.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
638 810.78		5 224.49		5 224.49				644 035.27

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
42 917.60	6 448.49			6 448.49		49 366.09		

ANNEXE 4

Méthode de valorisation retenue et détermination de la parité d'échange

La parité d'échange a été déterminée à partir des valeurs réelles des sociétés AAAP et BOTTERO PATRIMOINE et correspondant :

- Pour BOTTERO PATRIMOINE, à un multiple de 14,2 fois l'EBITDA annuel prévisionnel tel que calculé en considération des comptes sociaux arrêtés au 31 octobre 2021, ajusté de la trésorerie nette (trésorerie – dettes) selon la même méthode ;
- Pour AAAP, à la somme d'un multiple de 5 du chiffre d'affaires « Afer » et d'un multiple de 3 du chiffre d'affaires « Prévoyance » prévisionnel tel que calculé en considération des comptes sociaux arrêtés au 31 octobre 2021, ajusté de la trésorerie nette (trésorerie – dettes) selon la même méthode.

En application de ces méthodes, la valorisation des sociétés BOTTERO PATRIMOINE et AAAP estimés à la date de réalisation juridique de l'opération de Fusion sont les suivants :

➤ Pour BOTTERO PATRIMOINE (le tout arrondi, par commodité) :

- EBITDA : 380.000 €
- Valeur d'Entreprise (14,2 fois l'EBITDA) : 5.396.000 €
- Trésorerie nette : +2.660.000 €

La valorisation de BOTTERO PATRIMOINE ressort à 8.056.000 €.

➤ Pour AAAP (le tout arrondi, par commodité) :

- Chiffre d'affaires « Afer » : 130.000 €
- 5xChiffre d'affaires « Afer » : 650.000 €
- Chiffre d'affaires « Prévoyance » : 70.000 €
- 3xChiffre d'affaires « Prévoyance » : 210.000 €
- Trésorerie nette : - 495.000 €

La valorisation de AAAP ressort à 365.000 €.

ANNEXE 5

ENGAGEMENTS HORS BILAN CONTRACTES PAR LA SOCIETE ABSORBEE

Néant

ANNEXE 6

ETATS DES INSCRIPTIONS ET PRIVILEGES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Sera communiqué ultérieurement.

ANNEXE 7*COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE POST-FUSION*

BOTTERO PATRIMOINE
 67 Avenue Majoral Arnaud,
 04100 Manosque
 392 993 648 RCS Manosque
SAS

**BOTTERO PATRIMOINE - Table de
 capitalisation**

Post Fusion AAP novembre 2021

Capital Social 337 964,19 €

Valeur nominale par Action 15,24 €

Associés	Actions	%
Jean-Marie BOTTERO	11 864	53,52%
Valérie BOTTERO	1318	5,95%
SC BOTTERO	4818	21,73%
BOTTERO FINANCE	3679	16,60%
Aurélien ALMERGE	490	2,21%
Total	22169	100%